PR-460 A

11 juin 1999

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'exercice 1998.

Rapporteur général: M. Robert Pattaroni.

Plan du rapport

1. Travail de la commission des finances
2. Documents à disposition
3. Principaux résultats financiers
4. Quels enseignements tirer du rapport de gestion et les comptes?
5. Rapport du contrôle financier: quelques éléments
6. Rapport de l'organe de révision
7. Rapports des départements
8. Discussion de la commission
9. Position des partis et votes
10. Commentaires finals du rapporteur général

1. Travail de la commission des finances (ci-après: la commission)

Une première: la commission a pu terminer l'examen des comptes pour le tout début juin, de façon à faire examiner son rapport et permettre le vote par le Conseil municipal avant la pause de l'été, de façon à permettre à la commission de se concentrer, dès la rentrée de septembre, uniquement sur le budget de l'année suivante (2000).

A noter que cette manière de faire est celle du Grand Conseil, qui la trouve tout à fait adéquate.

Au niveau de notre Conseil, cet objectif était celui de la commission depuis plusieurs années – *au moins 1991, mais sans doute (bien) plus, selon les souvenirs des plus anciens commissaires* – mais il n'avait jamais pu être atteint. Deux raisons à cela: la présentation des comptes par le Conseil administratif était trop tardive pour permettre à la commission de tenir facilement le délai, et cette dernière se laissait volontiers aller à terminer son travail au début septembre.

Pourquoi alors cela a-t-il marché cette année? D'une part, grâce à la détermination du Conseil administratif (sortant), en particulier du magistrat chargé des finances, qui a présenté les comptes le 17 mars 1999. D'autre part, en raison de la

persévérance du président de la commission. On pourrait même parler de pugnacité, car il a dû faire face à une commission arrivant en fin de législature et qui n'était plus aussi «vigousse» qu'au début.

C'est en 6 séances que le travail a été accompli par la commission et selon le programme des auditions suivant:

Mercredi 28 avril

1. Contrôle financier, audition initiale (voir ci-après mon rapport ad hoc);
2. Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, dont les représentants étaient emmenés par la magistrate, Mme Jacqueline Burnand (voir plus loin le rapport de M. Jean-Marc Froidevaux).

Mardi 4 mai

3. Département des sports et de la sécurité, dont les représentants étaient entraînés par le magistrat, M. André Hediger (voir ci-dessous le rapport de M. Pierre Losio).

Mercredi 5 mai

4. Département de l'administration générale et des finances, dont les représentants étaient dirigés par le magistrat, M. Pierre Muller (voir par la suite le rapport de M. Gilbert Mouron).

Mardi 11 mai

5. Département des affaires culturelles, dont les (nombreux) représentants étaient animés par le magistrat, M. Alain Vaissade (voir en page ad hoc le rapport de M. Sami Kaanan).

Mercredi 12 mai

6. Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, dont les représentants étaient conduits par le magistrat, M. Michel Rossetti (voir par la suite le rapport de M. Jean-Pierre Lyon).

Mardi 1er juin

7. Contrôle financier, audition finale (voir ci-après mon rapport ad hoc).

C'est à ce passage du rapport que sont exprimés les remerciements d'usage à la secrétaire de la commission, Mme Andrée Privet, pour sa contribution au rapport. C'est un moment délicat pour elle cette année, car il correspond à la fin de

son activité professionnelle. Aussi, la commission adresse à Mme Privet ses remerciements pour l'ensemble de son apport à la commission, de longues années durant, et ses vœux les meilleurs afin qu'elle découvre maintenant de nouvelles satisfactions dans sa nouvelle vie.

2. **Documents à disposition de la commission**

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler aux membres du Conseil, et d'informer ainsi les nouveaux élus qui vont être appelés à se prononcer sur ces comptes à partir du rapport de la commission, quels sont les documents à disposition:

– en premier lieu, il s'agit du «Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1988», à caractère public. Ce volumineux document contient un premier chapitre consacré à des «Considérations générales» du gouvernement. Suivent les considérations particulières et les comptes de chacun des cinq départements. Puis l'on trouve, aux pages 3-4/02 et 03, les projets d'arrêtés sur lesquels votera le Conseil municipal au cours du mois de juin 1999. Enfin, dès la page de couleur bleue, figurent divers tableaux d'illustration et d'informations, notamment au sujet des subventions, des amortissements, du bilan et du personnel;
– en second lieu, il y a le fameux rapport du Contrôle financier, intitulé «Rapport d'activité, année 1998-1999» (69 pages). Ce document est confidentiel et il est remis au début de la séance consacrée à son examen, nominativement, à chaque membre de la commission. On y trouve le compte rendu des divers contrôles du service, effectués soit spontanément, soit sur demande du Conseil administratif ou d'un magistrat;
– enfin, il existe un second rapport du Contrôle financier, intitulé «Rapport de l'organe de révision relatif aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998» (17 pages), à caractère également public Ce rapport correspond au document habituel d'une fiduciaire chargée de la révision des comptes d'une société ou d'une entreprise, en conclusion duquel elle recommande, ou non, l'approbation des comptes.

3. **Principaux résultats financiers**

Selon la tradition, le rapporteur général reprend ici les principaux résultats. Celui de cette année considère que les conseillers intéressés trouveront plus d'informations en relisant – ou, pour les nouveaux, en lisant – les pages adéquates au début du rapport de gestion, soit du premier document susmentionné (voir p. 1/02 et suivantes).

Toutefois, pour avoir au moins vu l'essentiel, voici un tout petit résumé:

		Unités: millions de francs ou %			
	Revenus globaux	*courantes*	*amortissements*	*Charges globales*	*Déficit*
Comptes 1997 (C)	704,0	675,1	56,4	731,5	– 27,5
Budget 1998 (B)	673,1	672,9	51,4	724,3	– 51,2
C 1998	724,5	678,8	60,3	739,1	– 14,6
Ecarts					
C 1998 - B 1998	+ 51,4	+ 5,9	+ 8,9	+ 14,8	
En %	+ 7,6	+ 0,9	+ 17,3	+ 2,0	
C 1998 - C 1997	+ 20,5	+ 3,7	+ 3,9	+ 7,6	
En %	+ 2,9	+ 0,5	+ 6,9	+ 1,0	
Déficit					
En % des charges					
Comptes 1997					3,8
Budget 1998					7,1
Comptes 1998					2,0

Commentaires du rapporteur:

– un petit truc à ne pas oublier: pour apprécier les comptes, il convient de les comparer non seulement au budget mais, surtout, aux comptes de l'année précédente. D'où l'indication dans ce petit tableau des comptes 1998 et 1997;

– au premier abord, les résultats de 1998 sont réjouissants, et le Conseil administratif sortant n'a pas manqué de s'en réjouir;

– mais, en deuxième lecture, on s'aperçoit que le résultat final, soit un déficit de 14,6 millions de francs au lieu des 51,2 millions budgétisés, n'est, de loin, pas le fruit d'une gestion rigoureuse de notre gouvernement;

– au contraire, si l'on considère les charges courantes – celles en mains du Conseil administratif – on constate qu'elles sont supérieures de 5,9 millions de francs au budget et, par rapport aux comptes 1997, de 3,7 millions. Certes, en %, le dépassement est faible (respectivement + 0,9 et + 0,5), mais il montre que le Conseil administratif n'a pas cherché à faire le maximum;

– on l'aura compris, ce résultat meilleur que prévu est dû à des recettes plus élevées que budgétisées (+ 51,4 millions ou + 7,6%);

– et la raison majeure de ce + est la production des impôts (+ 38,7 millions ou + 7,8%), due surtout aux personnes physiques (+ 32,6 millions ou + 9,7%), alors que les personnes morales (les entreprises) ont connu une baisse (– 4,8 millions ou – 5,2%), due à une modification du système de taxation. Toutefois, cette baisse pour raison technique a été largement compensée par

une augmentation des recettes de la taxe professionnelle communale (également les entreprises: + 10,5 millions ou + 17,3%, un record!). A noter à ce propos que, si l'année de référence pour les personnes morales est la précédente (1997), par contre la taxe professionnelle se rapporte aux exercices antérieurs à 1997, soit 1995 et 1996.

4. Quels enseignements tirer du rapport de gestion et des comptes?

Ne pas aller plus avant dans l'analyse générale des résultats 1998 – encore une fois déjà très complète dans le rapport du Conseil administratif – le rapporteur l'a voulu afin d'aborder quelques aspects particuliers, évoqués par la commission ou relevant de sa propre initiative.

4.1 *Quelques commentaires inspirés par la vision des charges et revenus de 1970 à 1998*

Voir à ce propos les 4 tableaux et graphiques figurant en annexe.

- Il ne sera jamais assez dit tout ce que l'on pourrait apprendre de la lecture de l'histoire des finances de notre collectivité. Le précédent directeur des Services financiers, M. Claude Henninger, le savait bien, lui qui, en guise de «testament» professionnel, avait réalisé un fascicule toujours utile et que tout(e) conseiller(ère) municipale, ancien(ne) ou nouveau(lle), gagnera à (re)lire avant de mettre à son menu l'étude du budget! Et l'on ne peut que féliciter son successeur de mettre à jour cette «bible».
- Une fois de plus, cette année, le temps a manqué pour une analyse détaillée des constats issus d'une telle lecture.
- Toutefois, on peut relever ce qui suit:
  - de 1970 à 1980, les charges et revenus ont pratiquement doublé;
  - de 1980 à 1990, il en a été (presque) de même;
  - puis, dès 1990 – début de la «crise» – il y a eu un ralentissement, puisque, en l'an 2000, on sera loin d'une telle augmentation;
  - de 1970 à 1993, les revenus ont chaque année dépassé les charges, alors que, depuis 1994, et chaque année, le contraire s'est produit;
  - en 1970, puis en 1990, 1991 et 1993, les charges aux comptes dépassaient le budget. En 1980, puis en 1992 et de 1994 à 1997, l'inverse s'est produit. Et, soudainement, en 1998, les charges aux comptes ont été nettement supérieures au budget;
  - enfin, de 1990 à 1996, les charges, chaque année, ont été supérieures à celles de l'année précédente, tendance qui a été rompue en 1997, mais malheureusement reprise – curieusement – en 1998.

4.2 *Vaut-il la peine, lors de la discussion du budget, de s'attacher à un examen minutieux du compte 318 (honoraires et prestations de service)?*

Voir à ce propos le tableau figurant en annexe.

Réponse: oui et non!

Le tableau mentionné nous apporte quelques éléments de cette réponse:

– oui, si l'on admet que la part de ces dépenses, en regard du total des charges, est non négligeable: en 1990, 30,1 millions de francs, soit 4,9%; en 1998, 30,6 millions, soit 4,1%;
– oui, en sachant qu'il s'agit de l'un des rares comptes permettant, facilement, à la commission de proposer des économies;
– mais les efforts de la commission ont été peu percutants, puisque, en dix ans, il y a 5 diminutions du budget à partir du projet de budget, et 5 augmentations;
– pour la variation entre budget et comptes, en neuf années, il y a eu 6 diminutions contre 3 augmentations. Ce qui signifie que le Conseil administratif garde une marge de manœuvre et qu'il peut – s'il le veut – faire des économies sur ce compte;
– ce qui, en passant, n'a pas été le cas en 1998: entre le projet de budget et le budget, il y a eu une augmentation de 1,3 million et, entre le budget et les comptes, une nouvelle augmentation de 1,6 million!
– d'où, intuitivement (?), une réaction pour le budget 1999: entre le projet et le budget, il y a une diminution de 1,8 million et le montant voté est inférieur aux comptes et au budget 1998;
– conclusion: il n'y a pas de petites économies… mais, si la commission veut traiter de manière plus efficace ce compte, il conviendra de procéder à son analyse de manière plus approfondie, par exemple en ce qui concerne le contenu exact et les règles d'élaboration.

4.3 *Que nous apporte la lecture des résultats de la taxe professionnelle communale?*

Il y aurait sans doute beaucoup à apprendre quant à la vie économique de la Ville de Genève à partir de ces résultats. Mais les données disponibles sont traitées selon la fonction première de ce service: prélever une taxe, en fonction de divers critères, définis par la loi cantonale. Aussi, l'on se trouve devant une statistique à caractère administratif, avec des catégories d'activités des entreprises (199 groupes et sous-groupes) qui ne permettent pas une identification de la branche économique de ces entreprises telle qu'on la trouve dans la statistique officielle.

Voici néanmoins quelques données intéressantes que l'on peut en tirer, à lire en tenant compte des réserves suivantes:

– non seulement la nomenclature est, sur le plan de la signification économique, approximative, mais il y a des variations de classification au fil du temps;

– la taxation d'une année est faite par rapport aux éléments d'années antérieures. Ainsi, par exemple, les résultats de 1998 concernent, pour la moitié des groupes, des éléments des années 1996 et 1997 et, pour la seconde moitié, des années 1995 et 1996;

– d'où aussi des variations quant au niveau absolu des résultats.

Production totale en millions de francs

1990: 52,3 1997: 61,5 1998: 72,6

Part (en %) des 10 principaux groupes, selon leur ordre décroissant d'importance en 1998

	1990	*1997*	*1998*
01. Banques et activités assimilées	42,9	45,7	33,1
02. Multinationales et assimilées	12,3	5,9	24,1
03. Horlogerie, bijouterie	6,7	8,6	7,9
04. Assurances	2,4	7,4	4,5
05. Cabinets médicaux et dentaires	2,5	3,7	4,1
06. Cabinets d'avocats et conseils juridiques	1,8	2,8	2,4
07. Magasins divers, dont grands magasins	0,9	0,7	1,5
08. Hôtellerie	1,3	1,6	1,3
09. Affaires immobilières	2,4	1,0	1,2
10. Cabinets de comptables et fiduciaires	1,6	2,0	1,1

4.4 *Péréquation financière intercommunale: la Ville de Genève en est moins bénéficiaire que l'on pense dans les autres communes*

Il faut savoir qu'il y a deux filières d'alimentation de cette péréquation:

– les personnes physiques, pour lesquelles il y a répartition de leurs impôts entre la commune de domicile et celle de travail;
– les personnes morales, dont la répartition permet d'alimenter le fonds de péréquation.

La Ville de Genève est bénéficiaire en ce qui concerne les personnes physiques: beaucoup d'habitants habitent dans une autre commune mais travaillent en ville. Par contre, elle est déficitaire pour les personnes morales: la ville compte beaucoup d'entreprises.

Voici le compte depuis 1990:

Années	*Personnes physiques*	*Personnes morales*	*Solde en faveur VGE*
1990	+ 50,0	- 15,4	+ 34,6
1991	+ 50,3	- 14,3	+ 36,0
1992	+ 56,1	- 14,8	+ 41,3
1993	+ 56,0	- 13,6	+ 42,4
1994	+ 45,4	- 17,3	+ 28,1
1995	+ 45,1	- 14,6	+ 30,5
1996	+ 41,1	- 15,0	+ 26,1
1997	+ 43,4	- 14,8	+ 28,6
1998 (provis.)	+ 44,6	- 14,4	+ 30,2

Données intéressantes… mais qui mériteraient une analyse détaillée, exercice nécessitant un temps important, avec la participation des fonctionnaires compétents de l'Etat.

On peut simplement noter qu'il y a tendance à la baisse dans les 3 colonnes.

Commentaires du rapporteur:

– il est regrettable que la motion votée par le Conseil municipal lors de l'avant-dernière législature, demandant une nouvelle évaluation de la péréquation, n'ait pas donné lieu, de la part du Conseil administratif, à un mandat d'étude indépendante, par exemple à l'Université;
– reste à espérer que l'étude en cours au niveau de l'Association des communes genevoises soit suffisamment fondamentale;
– enfin, l'idée de repartir de «0», soit de supprimer la péréquation et de constituer un fonds de prise en charge des activités utiles à l'ensemble de la population du canton, voire du canton voisin, mérite d'être étudiée!

4.5 *Patrimoine administratif de la Ville de Genève et son amortissement: un domaine complexe*

Vaste problème que celui-ci. La commission s'y est à nouveau trouvée confrontée à la lecture des comptes.

Ainsi, et simplement pour l'exemple (un parmi d'autres), le cas du Musée de l'Ariana (voir comptes, p. 2.3/76, poste N° 331, «Patrimoine administratif». Budget 1998: 172 500 francs, comptes: 1 511 167 francs. Pourquoi une telle différence?

Voir réponse écrite en annexe.

Cette réponse – bien que précise est sans doute tout à fait correcte du point de vue de la doctrine en matière de finances publiques – n'est pas suffisante pour permettre de comprendre le problème dans son ensemble.

Commentaire du rapporteur:

Il sera judicieux, à la rentrée de septembre 1999, de prévoir une séance d'information générale sur les finances de la Ville, au cours de laquelle devra être présentée de manière complète la question des amortissements.

4.6 *Statistique du personnel: un petit scoop!*

La commission est toujours très intéressée par les données relatives au personnel. Par exemple, elle souhaite connaître le nombre de personnes en période d'essai (trois ans) avant de pouvoir être nommées.

Et bien cette année, l'information est là!

Par rapport aux 2222,5 postes disponibles, correspondant à un nombre de personnes supérieur en raison des temps partiels (mais, en raison du délai, l'effectif n'a pas pu être établi), 218 personnes sont à l'essai (la toute grande partie à temps plein), ce qui correspond à une proportion en tout cas inférieure à 10% (proche de 95?)

5. **Rapport du Contrôle financier: quelques éléments**

Selon l'habitude, le service était représenté par Mme Françoise Sapin, directrice, et M. Claude Chouet, sous-directeur.

Rappelons que ce rapport – fort précieux – est confidentiel: c'est la condition pour que puissent être évoquées des questions de fonctionnement (ou de dysfonctionnement) internes des services, des points délicats. Il est rédigé à l'intention du Conseil administratif et de la commission des finances.

Le Contrôle financier – dont l'activité effective dépasse le simple contrôle comptable, comme son appellation pourrait le laisser penser – fonctionne en tant que, d'une part, service d'audit interne et, d'autre part, de révision externe (fiduciaire). Il joue en quelque sorte un rôle de «regard extérieur», et, grâce à la personnalité de sa directrice, la commission considère que l'indépendance souhaitable, et l'on devrait plutôt dire indispensable, est assurée. Les contrôles effectués, les sujets abordés le sont surtout sur l'initiative du service, mais aussi du Conseil administratif et, parfois, de la commission. Le but, en somme, est, grâce aux constats et analyses effectués, de trouver des solutions, de corriger et d'améliorer ce qui doit l'être.

Comment la commission utilise-t-elle ce rapport? Les travaux d'examen des comptes commencent par une première audition: le Contrôle financier, qui est reçu sans la présence des magistrats. Sa directrice remet son rapport et le commente. Les commissaires retiennent certains points. Ceux de portée générale sont traités avec le Contrôle financier, qui répond immédiatement ou ultérieurement, par oral ou écrit. Les autres points, liés aux divers départements, sont repris lors des auditions des représentants de ceux-ci. Enfin, lors de la dernière séance des auditions, la commission reçoit à nouveau le Contrôle financier pour un bilan des opérations.

Qu'y a-t-il eu de particulier cette année? Rien de sensationnel, et tant mieux.

Par rapport aux questions traitées avec le Contrôle financier, voici quelques informations et commentaires:

– on le sait, le service manque de personnel (1 poste au moins), et cette année des absences imprévues parmi le personnel ont rendu l'exercice de réalisation des deux rapports encore plus difficile. D'où, cette année également, le recours à des contributions extérieures;
– par ailleurs, en cas de recrutement, la concurrence des fiduciaires privées a pour effet qu'il est très difficile de trouver du personnel suffisamment qualifié, compte tenu de la rémunération offerte par l'administration municipale;
– comme chaque année, le service a procédé à divers contrôles dans divers services. Il en est résulté, comme souvent, qu'il y avait des distorsions et manquements sur le plan de la tenue de la comptabilité. L'effort de formation continue du personnel concerné reste une nécessité de première urgence;
– c'est en particulier le cas des prestations en nature. Selon la loi, il est obligatoire d'inclure dans les comptes la valeur des prestations en nature octroyées à des tiers. Cette obligation n'est toujours pas respectée par notre municipalité. L'inacceptable est que c'est déjà la troisième fois que le Contrôle financier en fait la remarque au Conseil administratif, pour le moment sans effet!
– un autre cas à signaler: le suivi insuffisant du contentieux du Service du domaine public. Sur un total de plus d'un demi-million de créances, plus de 300 000 francs pourraient être recouverts;
– «Eurozoom», mot mystérieux qui désigne l'application comptable et financière de base de l'administration municipale. Un audit a été réalisé par le Contrôle financier et une grande fiduciaire. Il en est résulté diverses critiques, et des propositions de mesures à prendre ont été présentées. Un dossier à suivre, d'autant plus qu'il est fondamental pour une meilleure gestion de l'administration (par exemple par l'introduction de la fameuse comptabilité analytique). Un véritable serpent de mer!
– dîme du livre: selon la nouvelle loi sur l'université, 10% des taxes universitaires sont affectés à la Bibliothèque publique universitaire (qui émarge au budget de la Ville). Or 40% des étudiants sont exemptés de la taxe, d'où une perte pour la Ville. Il serait correct que l'Etat verse ce manque à gagner, qui représente plus d'un demi-million de francs. Une réponse écrite devrait parvenir au Conseil municipal.

Commentaires du rapporteur:

– la commission continue de se féliciter de disposer d'un Contrôle financier de cette qualité. Le rôle n'est pas facile à tenir, la commission le sait et apprécie la persévérance de la directrice du service et de son personnel;

- Eurozoom: ce n’est pas dans le seul cadre des comptes qu’il est possible de dresser un bilan de l’opération. Il importera que, au tout début de la législature, le Conseil municipal prenne le temps d’entendre les responsables adéquats et prenne connaissance de la suite du programme;
- il est absolument nécessaire que le Conseil administratif applique immédiatement les mesures proposées par le Contrôle financier, d’autant plus lorsqu’elles permettraient plus de transparence et une augmentation des recettes!

Fonds de chômage: la question posée a donné lieu à une réponse écrite, voir annexe.

6. **Rapport de l'organe de révision**

Le rapport a été présenté et commenté par Mme Françoise Sapin, directrice du Contrôle financier, et M. Claude Chouet, sous-directeur.

A noter:

– pour la Ville de Genève, l'organe de révision externe – en quelque sorte l'habituelle fiduciaire des entreprises ou associations – se trouve être le Contrôle financier;

– ce rapport-ci, contrairement au rapport du Contrôle financier (voir point 5), est public, donc à la disposition des partis. Avis aux conseillers et conseillères municipaux(les) qui voudraient en prendre connaissance avant la séance plénière où l'on votera les comptes.

Les principales indications:

– d'une manière générale, il est très regrettable que plusieurs postes du bilan fassent l'objet d'une impossibilité de vérification, les documents nécessaires n'étant pas disponibles ou d'autres étant manifestement surévalués;

– c'est le cas pour la «Prévision débiteurs centimes additionnels». Les informations sont fournies par l'Etat, elles sont très insuffisantes. Selon une évaluation du Contrôle financier, la provision devrait-elle être de 40 millions de francs ou seulement de 6 millions, comme figurant au bilan, selon les indications de l'Etat?

– le stock de matériaux pierreux, pour les aménagements urbains, est surévalué (1 million de francs?);

– à la Gérance immobilière, il n'est pas possible au Contrôle financier de se prononcer sur les comptes du bilan, notamment sur la provision pour pertes sur débiteurs (environ un demi-million), probablement insuffisante;

– enfin, les informations manquent pour diverses participations financières de la Ville. Par exemple: pour la Fondetec (20 millions de francs, mais les comptes devraient arriver tout bientôt) et le parc de stationnement du Prieuré (3 millions de francs);

– des crédits non annoncés sont bouclés;

– des crédits d'études ne sont pas rattachés aux crédits de réalisation ou, s'il n'y a pas réalisation, ils devraient être amortis en cinq ans;

– néanmoins – et il faut le noter – le Contrôle financier, en dépit de ses réserves et remarques, recommande l'approbation des comptes 1998.

Commentaire du rapporteur:

– on le voit, il y a bien à faire. Que le nouveau Conseil administratif se prenne par la main!
– à nouveau merci au Contrôle financier pour sa vigilance.

7. **Rapports des départements**

7.1 DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur: M. Gilbert Mouron.

Préambule

Sous la présidence de M. Daniel Sormanni, la commission des finances a examiné plus particulièrement les comptes du département des finances et de l'administration générale lors de la séance du 5 mai 1999.

M. Pierre Muller, conseiller administratif délégué, était accompagné de:
– M. Jean Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif,
– M. Eric Hermann, directeur des finances,
– M. Philippe Esteban, adjoint de direction,
– M. Aimé Mariaux, responsable de la comptabilité générale et du budget,
– M. Guillaume Floeuti, stagiaire à la direction des finances.

1. **Rapport d'activité du Contrôle financier 1998-1999**

1.1 *Il a été procédé à l'examen des comptes du Restaurant du Parc des Eaux-Vives pour l'exercice 1997-1998.*

1.2 *Le Service du budget et de la planification financière a également fait l'objet d'un commentaire dans le rapport du Contrôle financier.*

1.3 *Un audit informatique a également été demandé.*

1.4 *Eurozoom.*

En ce qui concerne Eurozoom, M Hermann informe la commission des finances que ce progiciel ne permet de tenir qu'une comptabilité analytique simple. Mais il fait savoir qu'il y a de nouvelles techniques qui permettront, ultérieurement, avec un logiciel relativement bon marché, d'aller puiser les renseignements dans toutes les bases de données de la Ville (concept Data Warehouse).

Pour le contrôle de gestion, la Ville va beaucoup travailler avec ce système pour mettre en place une comptabilité analytique.

2. **Conseil administratif**

Les magistrats disposent, depuis 1992, de 9000 francs par personne pour les frais de déplacement. En 1998, les frais s'élèvent à 72 339,59 francs. Cependant, en contrepartie, les restitutions d'indemnités représentent, pour la même année, 62 942,82 francs.

2.1 *Tunnel du Mont-Blanc*

En ce qui concerne la Société italienne du tunnel du Mont-Blanc, dont la Ville de Genève est partenaire, les membres se rendent une fois tous les deux mois à Rome. Mme J. Burnand s'y rend en comptant ses frais de voyage et d'hôtel. Cette dépense est affectée à cette rubrique. En contrepartie, il y a les jetons de présence qui reviennent intégralement à la Ville.

Un commissaire demande si d'«anciens conseillers administratifs» se maintiennent dans des conseils d'administration après leur mandat.

M. Muller précise que, lorsqu'on quitte le Conseil administratif, on quitte également tous les mandats.

2.2 *Accident du tunnel du Mont-Blanc*

Reste le problème des administrateurs de la Société du tunnel du Mont-Blanc, lesquels, sur demande du Conseil administratif de la Ville de Genève, sont restés délégués, afin de répondre personnellement et valablement aux questions relatives à l'activité du Conseil en rapport avec le terrible accident survenu au printemps de 1999 qui a nécessité la fermeture du tunnel.

3. **Secrétariat du Conseil municipal**

Ce secrétariat fonctionne avec du personnel attaché à l'administration de la Ville de Genève et non pas au Conseil municipal.

Il est subordonné hiérarchiquement à M. Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif. Ce service dispose d'un budget qui est géré directement et il reçoit ses instructions de travail du bureau du Conseil municipal.

Le poste de secrétaire, lors d'un remplacement, est très officiellement soumis à consultation devant le bureau du Conseil municipal.

4. **Office du personnel**

A la demande d'un conseiller, au sujet d'une somme de 300 000 francs que la Ville restait devoir encaisser de l'Office cantonal de l'emploi, il lui est confirmé par M. Mariaux que cette somme a été encaissée.

En ce qui concerne l'action contre le chômage, 2 tableaux annexés montrent le détail de l'engagement municipal durant l'année 1998.

Voir annexe au point 5 du rapport général sur le rapport du Contrôle financier.

5. **Comptabilité générale**

Certains départements semblent ne pas connaître les détails des postes figurant dans les comptes comptabilisant des dépenses dites générales (amortissement, énergie, etc.). M. Hermann rappelle que chaque service reçoit, en début d'année, le détail des rubriques générales pour l'exercice. De plus, chaque magistrat dispose de toutes les données et la transparence est assurée.

6. **Perte sur débiteurs**

Un écart significatif est à relever par rapport au budget 1998: au niveau des amendes d'ordre, 5 millions ont été facturés et 3 millions avaient été budgétisés, mais 1,7 million a été passé à pertes sur débiteurs.

7. **Activités**

Diverses études ont été engagées pour revoir l'organisation des ateliers municipaux, la gestion des véhicules, celle du centre vidéo ainsi que l'information et la communication. En ce qui concerne les ateliers, le Conseil administratif va prochainement passer des études aux réalisations.

8. **Apprentissage et mobilité du personnel**

Les commissaires constatent que 45 jeunes ont été formés en 1997-1998, mais, à la rentrée scolaire de septembre, seuls 43 de ces jeunes ont été engagés. Il y a lieu de réfléchir au développement de places d'apprentissage en Ville de Genève.

M. Muller, conseiller administratif, rappelle que ce problème avait fait l'objet d'une motion du Conseil municipal renvoyée au Conseil administratif et qu'il

s'était expliqué au Conseil municipal sur cette motion. Il reprend les explications données, à savoir que l'on demande à tous les services de bien indiquer s'ils sont formateurs d'apprentis. On insiste un peu pour que des places d'apprentissage se libèrent, mais on ne peut pas obliger un service à former des apprentis s'il n'en a pas envie. Si on pouvait faire plus, on le ferait volontiers, mais cela prend plus de temps et il est préférable que les gens soient motivés pour former des apprentis. S'il y en avait 100, le Conseil administratif en serait fort satisfait.

Quant à la mobilité du personnel, elle est demandée par une bonne partie du personnel souhaitant avoir d'autres horizons. Mais cela ne se fait pas sous contrainte.

C'est notamment une sensibilisation générale à la problématique du changement. Il y a toutes sortes de choses qui interviennent et on a parfois de la peine à accepter les changements.

9. **Anciens locaux SIP**

Les travaux de rénovation concernant cette surface s'élèvent à ce jour à 1 million de francs et ont été prélevés sur le budget de fonctionnement du Service des bâtiments. Ces travaux sont des travaux d'entretien, sauf la dalle pour le SIS qui est un investissement. Mme Burnand donnera des renseignements à ce sujet lors de son audition. La partie «rue de Lyon» est louée à la Société Virgo Manufacturing SA, épaulée par la Fondetec, qui produit des tuyaux en plastique recyclé, précise M. Muller. On a inauguré cette unité de production il y a six semaines. A sa connaissance, cela doit fonctionner. Pour la deuxième tranche, côté chemin des Sports, on va installer une société de déconstruction de matériel électronique et en particulier d'ordinateurs. Là aussi, un contrat de bail sera fait ainsi que pour le loyer.

Voir annexe I: Valeur locative des locaux mis à disposition des services Ville de Genève.

Actuellement, il ne reste plus rien à louer et on devrait avoir un œil sur une autre zone industrielle, celle de Sécheron par exemple.

10. **Informatique**

Système d'information «Candide»

A la question de savoir si on arrive au bout de ce projet et si le passage à l'an 2000 est assuré, M. Muller informe les commissaires du bon fonctionnement sur le plan utilisateur.

On a changé la manière de gérer les dossiers du Conseil administratif. Les séances sont présentées de manière un peu différente d'avant. M. Erhardt précise qu'il faut distinguer «Candide» et le passage à l'an 2000. La situation est parfaitement maîtrisée et il ne pense pas que l'on aura un problème au passage à l'an 2000. «Candide», quant à lui, fera l'objet d'une présentation à la commission informatique.

11. **Comptabilité informatique**

M. Hermann annonce l'étude du système Data Mart, qui est un logiciel.

L'objectif est de déterminer le coût des prestations.

12. **Aide personnalisée au logement**

Sur 5068 logements occupés au 12 mai 1999, 2865 locataires bénéficient de l'aide personnalisée.

13. **Taxe professionnelle**

On trouvera, en annexe II, le détail des revenus par branche d'activité pour les années 1990 à 1998.

Les conseillers municipaux retiendront cependant la spécificité de telles données, dans la mesure où la répartition des contribuables dans les groupes évolue régulièrement et est essentiellement effectuée selon les critères économique et fiscal et donc sans considération aucune d'une éventuelle statistique.

Par ailleurs, il convient de ne pas perdre de vue que, en taxe professionnelle communale, la période de taxation dure deux ans et chevauche donc les années calendaires, en fonction du groupe concerné.

Voir annexe II: Production par groupe / Taxe professionnelle.

14. **Conclusions**

Le rapporteur, qui rend avec ce document son dernier «papier» après seize ans d'activités municipales, remercie le magistrat et ses collaborateurs de la franche collaboration maintenue entre les membres de la commission des finances et son administration.

Il reste persuadé des bonnes intentions de l'exécutif, mais ne peut qu'être perplexe quant à l'évolution pratique de l'informatique à laquelle nous ne demandons encore et toujours depuis quinze ans que:

– une base de données comptable (bilan et fonctionnement);
– une base de données du personnel (salaires, indemnités, CAP);
– une base de données du patrimoine (surfaces, inventaires des collections, immeubles).

Lorsque ces trois bases fonctionneront, tout ce que peut espérer un citoyen ou un conseiller municipal sera enfin réalisable.

Alors, Anne, ma sœur Anne …?

Annexes I, II, voir mentions dans le texte.

7.2 DÉPARTEMENT MUNICIPAL DE L'AMÉNAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

Rapporteur: M. Jean-Marc Froidevaux.

1. Introduction

La commission des finances, sous la présidence de M. Daniel Sormanni, a auditionné le 28 avril 1999 Mme Jacqueline Burnand accompagnée de ses deux directeurs, M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et M. Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie, et de M. Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie.

Les notes de séance ont été prises par Mme Andrée Privet.

2. Déroulement de l'audition du magistrat

In limine, Mme Burnand indique à la commission qu'elle n'a pas de déclaration préalable à l'examen des comptes par la commission.

Pour fixer le débat, il convient de retenir que les comptes du département présentent une économie par rapport au budget de l'ordre de 5 millions de francs, pour un total de charges de 115 millions de francs, et des recettes de 16 millions de francs. Ces montants sont en outre sensiblement meilleurs que ceux apparus dans les comptes 1997.

Principaux objets abordés

2.1 *Comptabilisation des charges et recettes du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC)*

Le rapport du Contrôle financier relatif au FMAC fait état de l'absence d'un inventaire exhaustif sur un seul support, d'omissions quant au recensement de la mutation des œuvres, comme, parfois, d'une incohérence entre la localisation physique des œuvres et le lieu indiqué sur la liste d'inventaire. En outre, les charges et revenus sont enregistrés directement dans le compte de bilan du FMAC plutôt que dans les comptes de charges et de revenus du FMAC en qualité de comptes de fonctionnement. Cette situation détermine notamment l'absence du FMAC au budget.

Entendue à ce propos, la magistrate indique n'avoir eu connaissance de ces faits que quelques instants avant son audition par la commission et ne pouvoir se

déterminer avec précision. Elle indique toutefois qu'il s'agit, quant aux difficultés liées à la tenue de l'inventaire, des conséquences des difficultés budgétaires rencontrées.

Une brève discussion indique toutefois l'étonnement de la commission quant à la légèreté dont fait preuve la FMAC quant à son inventaire, les difficultés budgétaires pouvant peut-être expliquer la difficulté de rétablir l'inventaire, mais ce surplus actuel de tâches aurait sans doute été évité si l'inventaire avait été tenu de manière systématique et régulière.

2.2 *Le syndrome des «pots de peinture»*

Le Contrôle financier a observé l'introduction de nouvelles procédures au sein du Service entretien du domaine public tendant à la mise en place d'une gestion intégrée et centralisée des bons de commande. Il a été toutefois observé que ces procédures n'excluaient pas des commandes téléphoniques.

Cette observation est contestée par le directeur du service, qui précise que le bon de commande suit immédiatement le téléphone et qu'il ne peut plus y avoir de commande sans le bon correspondant. La commission des finances en prend acte.

2.3 *L'application des principes de la légalité et de la spécialité en matière de finances publiques*

Le Conseil municipal avait voté une proposition en vue de l'«entretien de divers ouvrages d'art» pour un montant de 3,4 millions de francs. Or cette proposition a enregistré un paiement de 35 575 francs qui ne concernait pas un des objets de la proposition présentée par le Conseil administratif.

Le Contrôle financier rappelle à cette occasion que la proposition ne peut être exécutée que dans le cadre pour laquelle elle a été votée, ni en deçà, ni au-delà.

Le directeur de la Voirie indique que cette somme correspond aux nouveaux mâts posés sur le pont du Mont-Blanc, qui devaient être changés.

Pour la commission des finances, ces travaux devaient être financés par le budget ordinaire de l'Entretien du domaine public, s'il s'agissait de travaux d'entretien, ou devaient faire l'objet d'une proposition au Conseil municipal, dès lors qu'ils n'auraient pas été budgétés. Cette observation du Contrôle financier mérite évidemment une grande attention, dès lors que le Conseil municipal ne dispose pas des moyens qui lui permettent d'éviter ces situations et laisse ample champ à qui voudrait faire croire que le Conseil administratif «n'en ferait qu'à sa guise».

2.4 *Locaux de la SIP de Châtelaine*

Le rapport des comptes 1997 s'exprimait avec abondance sur les locaux de la SIP acquis par la Ville de Genève. La commission rappelle à la magistrate que cette acquisition s'intégrait dans la volonté de développer une pépinière d'entreprises, dès lors que la vocation naturelle de ces locaux se prêtait à la localisation de nouvelles entreprises, éventuellement même des entreprises importantes.

Il est rapporté que le Conseil administratif a constitué une cellule interdépartementale, présidée par M. Ruffieux, en vue de l'affectation de ces locaux. Cette cellule tend à une utilisation judicieuse des surfaces et au regroupement des ateliers municipaux. Elle a aujourd'hui achevé son travail. L'ensemble des locaux est maintenant attribué, et la SIP, pour sa part, a quitté la grande halle dont elle s'était réservé l'usage postérieurement à la vente.

M. Ruffieux est conscient que l'affectation des locaux de la SIP aux besoins de la municipalité est importante, mais il relève l'importance des besoins des divers services et ateliers, notamment en raison de l'abandon du site des abattoirs. La nécessité de ce relogement a déterminé un impératif catégorique de nouvelles surfaces, à défaut de quoi celles-ci auraient dû être prises à bail, si bien qu'aux yeux du département la situation aurait été globalement équivalente, sans que la Ville profite de la souche d'économie qu'elle pouvait ici réaliser.

Certains commissaires retiennent toutefois que, si l'occupation par la Ville des locaux de la SIP a pu répondre à une nécessité immédiate après son acquisition, comme à la satisfaction légitime des besoins d'espace des services et ateliers municipaux, il ne s'agissait toutefois pas du motif pour lequel ces locaux ont été acquis, et ils expriment de vifs regrets quant à la pépinière d'entreprises promise, qui n'aura en pratique pu que partiellement profiter d'une acquisition qui lui était destinée et qui s'inscrivait dans l'affirmation d'une politique de développement de l'économie, cela en association avec la Fondetec notamment.

2.5 *Echange foncier du stade de la Praille et autres parcelles*

L'exécution du «paquet ficelé stade de la Praille» n'a, à ce jour, connu aucune exécution. Rien ne sera signé antérieurement au premier coup de pioche du stade, rappelle Mme Burnand. Un commissaire ne manque alors pas de s'étonner qu'il ait fallu, à la séance de décembre du Conseil municipal, dans l'urgence, voter la fragmentation de la proposition liée aux échanges fonciers, pour des motifs annoncés alors comme commandant nécessairement que l'on ne fasse pas comme on l'avait voté antérieurement.

2.6 *Projets communaux et développement durable*

La magistrate promet une réponse écrite concernant la prise en compte des principes du développement durable quant aux projets communaux. Toutefois, dans l'immédiat, il convient de consulter le site Internet de la Ville de Genève sous la rubrique Agenda 21.

2.7 *Réévaluation de la zone 30 km/h aux Pâquis*

Mme Burnand indique que son service étudie encore et toujours cette matière, laquelle fera l'objet d'une concertation prochaine et «exemplaire» avec les habitants et les commerçants. Elle précise que la tendance actuelle va vers la détermination de zone et l'extension de la notion de 30 km/h.

2.8 *Vers une plus grande perméabilité de la plaine de Plainpalais*

Pas nécessairement, répond la magistrate, compte tenu du très grand nombre d'activités polluantes qui se tiennent sur la plaine. La situation actuelle en matière de perméabilité des sols ne doit pas être traitée différemment du problème global posé par la plaine et ses affectations, globalement ou sporadiquement.

2.9 *Projets place Neuve, place des Nations: quel investissement pour la ville?*

Les projets ont été importants, ils ont demandé de très importants investissements des collaborateurs, qui ne peuvent être chiffrés, indique la magistrate. Ces deux projets feront prochainement l'objet d'un bouclement de crédit qui permettra non de connaître l'entier de ce qui a été l'engagement de la Ville et de ses collaborateurs, mais la part des investissements. D'ores et déjà, la magistrate retient que ces projets étaient majeurs pour Genève, que ses services se sont beaucoup engagés pour qu'ils soient acceptés par la population et que cela bien sûr avait un coût. C'est l'occasion pour elle de rappeler que la politique est avant tout «l'art du possible», non la dialectique stérile.

2.10 *Etat de conservation du patrimoine municipal*

La qualité du patrimoine immobilier de la Ville évolue, indique la magistrate en complément des tableaux figurant à la page 25 de son rapport. On constate globalement que la dégradation du patrimoine se poursuit. Cela serait toutefois principalement dû aux difficultés liées à la mise en valeur du secteur de Saint-Gervais, pour laquelle la magistrate annonce le dépôt prochain d'une proposition (intervenue entre-temps à la séance de mai 1999 du Conseil municipal).

On ne saurait également nier l'existence d'une problématique liée au «squat».

Enfin, les complications liées à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les marchés publics sont loin de faciliter l'ouverture de chantiers et, partant, ne participent pas à une politique de rénovation ou de conservation du patrimoine municipal.

Il faut reconnaître avec la magistrate que, si l'importance du patrimoine municipal justifie l'application de règles spéciales présidant à la réalisation des travaux, la situation est tout de même discriminatoire par rapport aux autres importants propriétaires fonciers que sont les assurances, fonds de pension, etc. à l'égard desquels ces nouvelles dispositions ne s'appliquent pas.

2.11 *La «moule zébrée» arbitre le match «eau du lac» contre «Service de l'énergie»*

Les Verts tiennent avant tout à affirmer, à cette occasion encore, leur satisfaction à la lecture des comptes du Service de l'énergie, dont la politique de comptabilité analytique permet une connaissance des coûts, des gaspillages et, par voie de conséquence, la mise en place des correctifs autorisant une consommation de l'énergie adéquate en ce qu'elle est associée à un projet. Aujourd'hui, cette politique est spécifiquement dirigée sur la consommation d'eau, hier elle l'était sur la consommation d'électricité.

Au-delà de cette affirmation de politique générale, le débat ne manque pas de s'articuler autour du serpent de mer qu'est le nettoyage des rues de Genève à l'eau claire.

L'idée progresse, dans la mesure où le Service de l'énergie ne paraît plus s'opposer à cette politique, même la soutiendrait, si toutefois cela n'était pas rendu impossible par la prolifération de la moule zébrée dans le lac de Genève. La commission apprend toutefois, à l'occasion de l'audition des Espaces verts et des Conservatoire et Jardin botaniques, que l'eau du lac est maintenant utilisée pour l'arrosage de certains parcs et promenades. Cette politique est, en conséquence, aujourd'hui introduite; elle connaîtra certainement la suite que l'administration municipale consciencieuse finira par lui donner de bon gré.

2.12 *Déprédations et graffitis*

La commission ne manque pas d'interroger la magistrate quant aux graffitis et autres dégâts régulièrement commis en ville de Genève.

S'agissant des graffitis, il est exposé qu'aucune solution satisfaisante en matière d'enduit de protection n'existe à ce jour. Chaque solution est parfaite sur le papier, mais ne résiste jamais à une confrontation avec la réalité du support comme avec l'acharnement des auteurs de tags.

S'agissant du mobilier urbain, la Ville est attentive de choisir du matériel particulièrement résistant. Ainsi, si du verre est utilisé, il est bien sûr armé; en général, des solutions acryliques sont préférées. Toutefois, aussi solides que soient les matériaux utilisés, ils ne résistent pas aux auteurs de déprédations déterminés.

La politique antérieure est toujours appliquée, soit dépôts de plaintes pénales, condamnation à des travaux d'intérêt général, si le ou les auteurs peuvent être identifiés, et action en réparation du dommage.

A cette politique, il convient d'ajouter des journées de sensibilisation créées à la demande de certaines écoles. Apparemment, elles sont bien comprises par les élèves et appréciées des écoles, qui constatent une diminution sensible des graffitis dans leurs locaux. Il n'existe toutefois pas de politique «à l'américaine» quant aux graffitis, la priorité du Service de la voirie allant vers le traitement et le tri des déchets. C'est ici uniquement une question de choix politique et de constance dans les campagnes entreprises.

2.13 *Emplois des chômeurs*

La Voirie emploie un certain nombre de chômeurs, principalement affectés au Service du matériel de fête. Leurs salaires sont payés par la Ville et les critères d'engagement ont été établis avec la magistrate.

2.14 *Récupération des résidus ménagers*

La tendance, ainsi que le relève la commission, va vers toujours plus de déchets, malgré la stabilité, voire la diminution de la population. Toutefois, indique M. Choffat, la croissance de la création de déchets s'infléchit nettement. La population est maintenant sensible à cette problématique et évite les emballages polluants, déterminant une diminution de la récolte des déchets triés. En outre, s'agissant de l'aluminium, les habitudes des consommateurs se sont modifiées: les emballages de type PET lui sont préférés, et ceux-ci sont souvent consignés.

M. Choffat insiste toutefois sur la nécessité de maintenir une politique d'attention à l'égard des déchets, dans la mesure où le coût de l'incinération ne cesse d'augmenter.

Il s'ensuit une discussion sur le taux des déchets, la commission étant informée qu'un certain magistrat cantonal proche des milieux écologistes estime que le taux de récupération moyen devrait être de 40%. Ce chiffre paraît à M. Choffat absolument inatteignable, qui indique qu'il est aujourd'hui de 18% en Ville, ce qui est déjà brillant. Ce taux croît constamment; l'objectif ultime devrait être de 30%.

2.15 *La généreuse donation «de l'eau pour nos fontaines»*

Interrogée sur la vérité de l'annonce faite à la population genevoise qu'un généreux donateur aurait offert de prendre à sa charge le coût de l'eau des fontaines de Genève, la magistrate confirme à l'attention de la commission la vérité de cette donation et indique que cette personne recevra prochainement la facture de cette eau. Cette écriture comptable figurera donc dans les comptes 1999.

Quant aux «oboles» versées par la population genevoise (50 ct.), elles ont été intégrées dans la comptabilité générale.

2.16 *Divers objets*

Répondant à la question de savoir comment étaient répartis et utilisés les «plotters» informatiques, le département indique qu'ils sont très utilisés et qu'il en manque. C'est la raison pour laquelle les frais de tirage de plans se sont révélés supérieurs aux montants budgétés.

La question du regroupement des garages municipaux est actuellement à l'étude auprès du département des finances municipales.

Quant à – «last» et peut-être «least» – une certaine convention de 1934, relative à une compensation de frais d'entretien de routes avec des frais de police, contestée par une certaine personne, elle serait à l'étude par le magistrat en charge du département des sports et de la sécurité. Voilà qui enthousiasmera notre Conseil municipal.

3. **Examen des comptes**

La commission procède ensuite à l'examen des comptes à proprement parler, en particulier relatifs aux écarts par rapport au budget. Il est apporté à la commission l'ensemble des réponses, écrites ou orales, aux questions des commissaires. Ces questions et réponses ne sont pas reprises ici en raison de leur absence de contenu politique. A la faveur des réponses obtenues, la commission a ainsi pu se convaincre que les comptes du département ont été gérés dans les limites et les objectifs du budget 1998.

La commission prend congé de Mme Jacqueline Burnand, non sans la remercier avec chaleur pour les années qu'elle a consacrées à l'administration municipale.

7.3 DÉPARTEMENT DES AFFAIRES CULTURELLES

Rapporteur: M. Sami Kanaan.

1. Préambule

La commission des finances a traité les comptes et le rapport de gestion 1998 pour le département des affaires culturelles lors de sa séance du 11 mai 1999 sous la présidence de M. Daniel Sormanni.

Mme Andrée Privet a assuré la prise de notes, qu'elle en soit ici remerciée.

2. Examen des comptes

Délégation du département des affaires culturelles

Le département des affaires culturelles est représenté par M. Alain Vaissade, conseiller administratif, accompagné de:

- M. Eric Burkhard, administrateur du Musée d'art et d'histoire (MAH);
- M. Alain Jacquesson, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU);
- Mme Martine Koelliker, conseillère en Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève;
- M. Pierre-André Loizeau, conservateur-administrateur des Conservatoire et Jardin botaniques;
- M. Volker Mahnert, directeur du Muséum d'histoire naturelle;
- M. Cäsar Menz, directeur du Musée d'art et d'histoire;
- M. Louis Necker, directeur du Musée d'ethnographie;
- M. Jean-Claude Poulin, chef du Service de l'art musical;
- M. Pierre Roehrich, secrétaire général du département;
- M. Jean-François Rohrbasser, chef du Service de la promotion culturelle;
- Mme Isabelle Ruepp, directrice des bibliothèques municipales;
- M. Pierre Skrebers, chef du Service des arts de la scène;
- M. Rodolphe Spichiger, directeur des Conservatoire et Jardin botaniques;
- M. André Walther, administrateur du Musée d'ethnographie;
- M. Christian Wyler, administrateur du Musée d'histoire naturelle;
- M. André Young, administrateur de la Division art et culture.

Examen des comptes 1998

La procédure habituelle de traitement des comptes (rapport du Contrôle financier, puis comptes 1998 et rapport de gestion du Conseil administratif) est appliquée dans ce cas.

Questions des commissaires et réponses de M. Vaissade et de ses collaborateurs

Questions relatives au rapport du Contrôle financier

Question: Quelle est la réponse du département à la remarque selon laquelle il n'y aurait pas de personne responsable des caisses à la BPU? (Point 6.3.1.1, p. 43.)

Réponse: Ce rapport est parvenu au département il y a dix jours; une personne responsable des caisses va être désignée et réorganiser la situation.

Question: Peut-on avoir une explication sur la remarque liée au Fonds Gomarin? (Point 6.3.1.2, p. 44.)

Réponse: La gestion de fonds est complexe; les revenus de fonds sont utilisés de manière ponctuelle, mais il existe également une dotation annuelle de 3000 francs à la BPU. Cette recette régulière sera, à l'avenir, intégrée dans les comptes généraux de la Ville de Genève.

Question: 40% des étudiants bénéficient de la gratuité des études, accordée par l'Etat, et ne paient donc pas non plus la dîme du livre; est-ce normal que la Ville de Genève doive assumer une baisse de recettes basée sur une décision de l'Etat? Ne devrions-nous pas au moins indiquer ce montant de manière explicite pour montrer «l'effort» de la Ville de Genève pour les étudiants? (Point 6.3.1.3, p. 44.)

Réponse: Il est déjà positif que nous ayons la dîme du livre, grâce au vote du Grand Conseil; il paraît politiquement très difficile de demander à l'Etat de payer en plus pour compenser l'exonération d'une partie des étudiants (et la loi actuelle votée par le Grand Conseil ne le permet pas). L'enjeu est en fait beaucoup plus large, puisque l'ensemble des déductions fiscales vaut environ 1,3 milliard de francs; la Ville de Genève ne demande pas non plus de pouvoir récupérer la partie qui lui serait normalement due (ni n'indique les montants correspondants dans ses comptes).

Question: Quelle est la réponse du département à la remarque sur les réserves liées à la dîme du livre? (Point 6.3.1.3, p. 44.)

Réponse: Le problème est connu et provient de la différence entre les calendriers administratifs et universitaire. L'objectif est de trouver une procédure compatible avec les règles formelles de comptabilité et permettant d'éviter que les recettes retournent dans la caisse générale, car il s'agit d'une recette affectée et ventilée sur l'ensemble des bibliothèques de la Ville de Genève.

Question: Quelle est la réponse du département à la remarque sur la procédure d'acquisition des livres? (Point 6.3.1.4, p. 46.)

Réponse: Le service appliquera les recommandations du rapport.

Question: Quelle est la réponse du département à la remarque sur les statuts de la cafétéria? (Point 6.3.1.7, p. 47.)

Réponse: Le service appliquera les recommandations du rapport.

Question: Quelle est la réponse du département à la remarque sur les statuts de la Fondation de l'OSR et sur l'avenir de son financement? (Point 8.1.1, p. 54.)

Réponse: La fondation doit disposer d'un organe de contrôle légal; les contacts ont été pris dans ce sens. Quant à l'avenir du financement, les discussions ont été ralenties suite au processus de la Table ronde durant l'été 1998; elles vont reprendre à présent. Il est rappelé que la Ville de Genève ne siège qu'au conseil de fondation mais pas dans son comité, et nous ne disposons pas de plus d'informations que celles données lors de la conférence de presse annuelle de la fondation.

Question: Qu'en est-il de la liste des fournisseurs et débiteurs de la Revue? (Point 8.1.2, p. 55.)

Réponse: Elle a été fournie.

Question: Peut-on en savoir plus sur le projet MusInfo? (Point 11.4, p. 64.)

Réponse: Ce projet, qui vise à informatiser les musées de manière coordonnée, est géré par un comité mixte regroupant les quatre directeurs de musées et un responsable informatique. Ce comité prend les décisions stratégiques relatives au développement de l'informatique dans les musées. La mise en œuvre se passe bien, malgré les difficultés budgétaires, car elle s'effectue en utilisant les ressources humaines existantes. L'opération a été effectuée pour le Musée d'ethnographie, est en cours pour le Muséum et est prévue pour le Musée d'art et d'histoire (en tenant compte de l'expérience du Jardin botanique). Dans sa phase initiale, le projet s'est concentré sur la gestion administrative des musées mais se développe à présent aussi pour la gestion scientifique, avec pour objectif ultime de pouvoir mettre à la disposition du public un accès (partiel) aux données des collections. L'accès ne sera pas total, afin d'assurer la protection des biens patrimoniaux de la Ville de Genève et contrer la menace de copie ou de plagiat.

Questions relatives au rapport de gestion

En introduction, il est rappelé que le cas du budget 1998 est un peu particulier, puisqu'il a fallu travailler en deux temps (suite à l'annulation du premier budget voté par le Conseil municipal en décembre 1997) et donc effectuer des coupes supplémentaires dans les subventions et le personnel temporaire. Cela

explique qu'il y ait certains dépassements dans des postes qui ont subi des coupes excessives (2 millions en tout dans les postes 30 et 1 million dans les postes 31), mais il y a aussi eu des recettes supplémentaires par rapport au budget.

Il faut aussi noter la ventilation accrue de charges financières (amortissements) par rapport à ce qui était prévu dans le budget 1998.

Question: Peut-on avoir plus de précision sur la nature de ces dépassements? (Page 2.3/02.)

Réponse: Il s'agit essentiellement de compressions excessives par rapport à des engagements déjà pris, par exemple dans les musées, qui ont une période de planification de vingt-quatre mois.

Dans le cas particulier du Grand Théâtre, il n'y avait pas eu de planification précise des coûts entraînés par l'exploitation d'une deuxième scène (BFM) de manière permanente (après le retour à la place Neuve); un rapport a été demandé à ce sujet.

Dans le cas du Musée d'art et d'histoire, le maintien des engagements et du projet prévus a aussi permis d'engranger des recettes supplémentaires (sponsors), comme pour l'exposition sur le Mexique.

Un problème plus général s'est posé avec la création du Fonds pour la promotion de la mobilité du personnel, financé par des prélèvements sur les salaires. Ce prélèvement est linéaire et n'a pas tenu compte des particularités et de la capacité contributive de chaque service. Dans certains cas, ce prélèvement a grevé des réserves prévues pour des postes temporaires.

Question: Que sont les Lettres Frontière? (P. 2.3/02.)

Réponse: Il s'agit d'une collaboration entre écrivains de Suisse romande et de la région Rhône-Alpes, qui en est à sa sixième édition. Il existe un lien avec la Fureur de Lire, même s'il s'agit d'un événement autonome. Cette collaboration a commencé entre la Ville de Genève, Thonon et Annemasse puis s'est étendue à de nombreuses autres villes; cette année, Carouge et Sion rejoignent le projet.

Question: Que signifie que la situation d'une collaboratrice du secrétariat a été stabilisée? (P. 2.3/02.)

Réponse: Il s'agit d'une mutation dans un autre service.

Question: Qu'en est-il de la documentaliste engagée pour six mois? (P. 2.3/02.)

Réponse: Il s'agissait de couvrir un besoin important et urgent au secrétariat du département, et l'Office cantonal de l'emploi a pu proposer une personne

répondant au profil souhaité. Cet engagement s'inscrit dans le cadre des efforts fournis par le département dans la lutte contre le chômage: quinze chômeurs ont été engagés sur le Fonds chômage de la Ville et 179 contrats ont été passés avec l'Office cantonal de l'emploi. Ce département est donc en tête pour ce qui est des efforts accomplis dans ce domaine.

Question: Est-ce qu'à terme une suppression du Prix Rousseau est envisagée? (P. 2.3/02.)

Réponse: Ce prix rencontre peu d'écho, malgré de nombreuses tentatives. Les conditions pour un succès ne semblent pas réunies, peut-être en raison d'intérêts trop divergents entre les différents partenaires. Pourtant, une action portant sur Rousseau devrait exister, car il n'y en a pas d'autre. Des efforts sont donc entrepris pour trouver une solution, mais sans optimisme excessif. L'administration n'a pas pour vocation de mettre sur pied des prix littéraires et, de toute manière, il est très difficile de créer, à Genève, un prix sur le modèle parisien. Et, jusqu'à présent, on pourrait même parler d'une certaine dilapidation de ressources, puisque le prix n'a jamais été attribué à un écrivain genevois ou romand. Cette année, l'accent a été mis sur les prix quadriennaux, qui demandent huit mois de préparation (dont beaucoup de travail bénévole) et coûtent 100 000 francs, sans les montants des prix eux-mêmes.

Question: Qu'en est-il exactement de la danse dans le cadre des Rencontres culturelles? (Pages 2.3/11 et 2.3/20.)

Réponse: La situation générale est présentée à la page 2.3/20 et le cas spécifique du Grütli à la page 2.3/11. Tout le domaine de la danse est en gestion (cf. le projet de Maison de la Danse), mais une nouvelle solution n'est pas pour demain. L'évaluation provisoire chiffre la Maison de la Danse à 11 millions de francs, ce qui paraît difficile en ce moment. Il n'est pas évident de trouver une solution cohérente pour l'ensemble de ce domaine.

Question: Est-ce que les problèmes du restaurant du Grütli ont eu une influence sur la fréquentation du lieu? (P. 2.3/11.)

Réponse: Pas vraiment, mais il reste la perte due aux non-recettes des mois précédents. Le département est associé au choix du gérant (qui a pour mandat de mettre l'accent sur la convivialité), mais pas à la gestion proprement dite.

Question: Pourquoi y a-t-il autant d'écarts dans les crédits pour le financement des spectacles populaires (solde important) et des spectacles jeunesse (déficit)? (Pages 2.3/15-16.)

Réponse: La demande est difficile à estimer à l'avance. Le montant des spectacles populaires avait déjà été adapté par le passé (il se montait à 800 000 francs).

Question: Comment se fait-il qu'un festival techno comme Weetamix figure dans la liste des activités subventionnées au titre d'animations culturelles de quartier? (Pages 2.3/17-18.)

Réponse: Il s'agit d'un concours de circonstances et d'une situation d'urgence. Ce festival cherchait un lieu et représente le seul soutien direct de la Ville de Genève à la musique techno; la création de Weetamix correspond à un regroupement d'acteurs à l'origine concurrents. Mais il est vrai que ce n'est pas très logique d'utiliser cette ligne pour financer ce festival; ce sera organisé différemment à l'avenir.

Question: Qu'est-ce que la Fondation pour la chanson et la musique actuelles? (P. 2.3/19.)

Réponse: C'est un organisme similaire à Corodis pour le théâtre, couvrant, en l'occurrence, des musiques actuelles (électroniques et non électroniques), à l'exception des musiques contemporaines (comme celles du Festival Contre-champs). Cette fondation, créée à l'instigation de Paléo, soutient les musiciens dans l'organisation de leurs tournées (marketing, administration, formation, etc.) et elle est soutenue par plusieurs cantons.

Question: Qu'en est-il des taux de fréquentation des musées? Où y a-t-il eu des diminutions? (P. 2.3/26.)

Réponse: La fréquentation du Musée d'art et d'histoire, à la rue Charles-Galland, est en hausse vers des chiffres réjouissants. Il y a eu une diminution à la Maison Tavel, qui ferme le matin à présent. Le cas du Musée d'horlogerie est particulier, car il ferme à présent le matin (en semaine) et, de plus, des crédits pour présentations spéciales ont été supprimés en 1998, d'où la forte baisse de la fréquentation. Mais ces crédits existent à nouveau et la fréquentation remonte actuellement.

Question: Quel est le lien entre IMAHGE et MusInfo? (P. 2.3/27.)

Réponse: Le projet de saisie informatique des objets des collections du Musée d'art et d'histoire repose sur un crédit informatique voté en 1986, visant à effectuer un inventaire complet des collections du Musée d'art et d'histoire. Ce crédit est presque épuisé et sera bientôt bouclé. La mise en route du projet MusInfo a évidemment induit un souci de compatibilité, afin d'éviter des systèmes parallèles différents. MusInfo est un projet, pas un logiciel en tant que tel; MusInfo est basé sur le logiciel Oracle et en ce moment un transfert progressif des données IMAHGE vers MusInfo a lieu.

Question: Où en est-on de la réorganisation du Musée d'histoire des sciences? (P. 2.3/30.)

Réponse: Elle est en cours. Le Conseil municipal sera bientôt mis au courant; on évolue vers une direction nouvelle en liaison avec un projet de vulgarisation scientifique ressorti des tiroirs, en coopération avec l'Université, le CERN, etc.

Question: Verra-t-on un jour se réaliser le Musée des instruments anciens?

Réponse: Pas à court terme, mais, à présent que les Casemates ont été récupérées, on peut envisager de le planifier dans le cadre du plan directeur du développement du Musée d'art et d'histoire, éventuellement pour 2001.

Question: Quels sont les chiffres de fréquentation du Musée d'ethnographie? (P. 2.3/33.)

Réponse: Approximativement, on peut dire que ces chiffres sont passés d'environ 30 000 personnes, il y a dix ans, à presque 50 000 actuellement. En temps normal, l'annexe de Conches représente un tiers des visiteurs, mais l'exposition Nicolas Bouvier a amené cette proportion à 50% en 1998.

Question: Qui finance le poste d'animation pédagogique au Muséum d'histoire naturelle? Et pourquoi les chiffres de fréquentation ont-ils baissé? (P. 2.3/35.)

Réponse: C'est l'Etat. La fréquentation a diminué, car il n'y avait pas d'exposition spéciale en 1998; une exposition prévue n'a pas pu avoir lieu.

Question: Quel est le coût réel des Bibliobus? (P. 2.3/38.)

Réponse: Les coûts ont été récemment établis de manière très précise; ils sont, en l'occurrence, couverts par les communes, y compris les investissements. Ces détails ont été inclus dans les comptes d'il y a quatre ans.

N.B. *La commission demande que soit distribuée une copie de ces calculs à tous ses membres.*

Question: Est-ce que le département a été associé aux formalités visant au recouvrement des sommes d'assurance dues pour l'incendie de la Bibliothèque des Pâquis? (P. 2.3/38.)

Réponse: Tout est réglé.

Questions relatives aux comptes de fonctionnement

Question: Où en est-on du litige concernant Billetel? (P. 2.3/56, rubrique 310255, poste 319.)

Réponse: Le contentieux est réglé. Le Conseil municipal avait décidé de maintenir l'implication de la Ville de Genève dans ce système, mais celui-ci dis-

paraîtra en 2000; il faudra bien trouver un autre système. Actuellement, la Ville de Genève est déjà sortie de Billetel, mais certaines des institutions subventionnées y sont encore raccordées. Le Grand Théâtre en est également sorti.

Question: Pourquoi un écart de 35 000 francs sur les recettes des ateliers de Vernier ? (P. 2.3/58, rubrique 310350, poste 434.)

Réponse: Pour rappel, la première mission de ces ateliers est de soutenir l'activité des théâtres genevois et la seconde est d'entretenir les installations techniques de la Ville de Genève (Victoria Hall, Casino-Théâtre, etc.). De nombreuses opérations sont arrivées à échéance en même temps, et certaines se sont soldées par une faillite, car l'Office des poursuites a nettement augmenté son débit de travail, d'où des pertes cumulées en 1998. Ce problème est conjoncturel et le volume d'affaires de ce type devrait diminuer à nouveau en 1999.

Question: Pourquoi note-t-on un tel écart sur les frais d'énergie dans les Fonds généraux d'art dramatique? (P. 2.3/60, rubrique 310353, poste 312.)

Réponse: Il s'agit d'une répartition différente des lignes comptables liée à la reprise par la Ville de Genève de l'exploitation du Grand Casino, dont les frais sont à présent imputés directement dans les services. Cette opération s'est faite après le vote du budget 1998. A l'avenir, le Grand Casino sera inclus dans la nouvelle rubrique des «Scènes culturelles».

Question: D'où provient l'écart pour les recettes sur les frais de téléphones au Grütli? (P. 2.3/62, rubrique 310354, poste 436.)

Réponse: Swisscom a effectué une compensation directe entre recettes et frais d'exploitation, produisant ainsi une diminution de charges sans comptabilisation spécifique des recettes, ce qui n'est pas très orthodoxe.

Question: Comment explique-t-on le dépassement important du poste 318 dans la cellule de la Conservation du patrimoine architectural? (P. 2.3/62, rubrique 3104, poste 318.)

Réponse: Il y a partiellement un équilibre entre les postes 318 d'une part, 439 et 486 d'autre part, avec, entre autres, un reliquat de dons pour la confection d'une brochure. Quant au poste 318, il s'agit d'un choix délibéré d'effectuer les investissements nécessaires pour assurer le succès des Journées du patrimoine, mais ce dépassement a été compensé par les différentes recettes. Une action spéciale transfrontalière de promotion de l'énergie solaire a, par exemple, été organisée autour du lac Léman, impliquant notamment les villes de Nyon ou de Thonon et associant le Musée d'histoire des sciences. Les Journées du patrimoine sont devenues un véritable événement touristique. Elle a aussi été soutenue par un crédit spécial de 60 000 francs provenant du Fonds de soutien à l'activité économique.

Question: Y a-t-il une compensation interne entre les lignes 3 et 4? (P. 2.3/68, rubrique 320200.)

Réponse: Non, le musée doit couvrir ses frais non budgétés.

Question: Pourquoi note-t-on un dépassement important des frais de nettoyage de la Maison Tavel? (P. 2.3/74, rubrique 320204.)

Réponse: Cette baisse est due à une réduction excessive du budget 1998, en rapport avec la fermeture partielle du musée, alors que les contrats étaient déjà conclus.

Question: Quelle explication pour un écart de 776% sur les amortissements pour le Musée de l'Ariana? (P. 2.3/76, rubrique 320205, postes 331 et 390.)

Réponse: Le département ne maîtrise pas ces postes qui sont gérés directement par la direction des finances. Un choix a été fait, il y a quelques années, de rattacher les bâtiments aux différents services en fonction de leur affectation, et donc aussi les charges financières correspondantes. Mais les services n'ont pas de vision claire sur ces chiffres.

Commentaire du rapporteur: *Ce problème est récurrent et apparaît dans tous les services. Même si l'on sait que les sommes totales se neutralisent, la gestion de ces charges financières apparaît, de l'extérieur, comme particulièrement incompréhensible et génère ainsi une certaine confusion malvenue. Comme le relevait un commissaire, les chefs de service doivent avoir tous les détails et justificatifs sur tous les postes de leur service. Il serait hautement souhaitable de mettre un peu d'ordre dans la gestion des amortissements et des imputations, car, contrairement à ce que prétendent parfois les services compétents, il ne s'agit pas que d'une question technique. Le montant total des amortissements, par exemple, est très politique, puisqu'il définit la limite du déficit autorisé dans le cadre du BFQ.*

Questions relatives aux subventions (pages jaunes)

Question: Comment se fait-il que la Ville de Genève a quand même subventionné le Salon du livre contre l'avis du Conseil municipal? (P. 5/15.)

Réponse: Il s'agit d'un choix du Conseil administratif.

Commentaire du rapporteur: *Cette réponse est pour le moins cavalière! Ainsi, le Conseil administratif s'accorde la possibilité de «choisir» de ne pas respecter les décisions du Conseil municipal.*

Questions relatives au personnel (pages ivoire)

Question: Le département a-t-il des «faux temporaires»? (P. 5/83.)

Réponse: De gros efforts sont effectués pour stabiliser les «faux temporaires»; il y en a encore une trentaine au Musée d'art et d'histoire.

7.4 DÉPARTEMENT DES SPORTS ET DE LA SÉCURITÉ

Rapporteur: M. Pierre Losio.

Sous la présidence de M. Daniel Sormanni, la commission des finances a examiné, lors de la séance du 4 mai 1999, les comptes 1998 du département des sports et de la sécurité. Elle a ainsi procédé à l'audition de M. André Hediger, maire, conseiller administratif en charge du département des sports et de la sécurité, qui était accompagné des collaborateurs suivants: M. Eric Ischi, directeur, M. Yves Nopper, chef du Service des sports, M. Jean-Charles Dédo, chef du Service de la protection civile, M. Jean-Pierre Oetiker, chef de service adjoint de la Protection civile, M. le commandant Olivier Légeret, chef du Service d'incendie et de secours (SIS), M. Dominique Clavien, chef du Service des agents de ville, et M. André Schmidlin, adjoint administratif au Service des agents de ville.

1. Comptes du département des sports et de la sécurité

Les comptes généraux du département se présentent de la manière suivante:

	Budget 1998 Fr.	*Comptes 1998* Fr.	*Comptes 1997* Fr.
Charges	106 651 948,00	105 478 953,59	105 668 952,91
Revenus	42 471 880,00	44 461 358,16	45 784 438,07

La comparaison entre les comptes 1998 et le budget 1998 laisse apparaître:

– une diminution des charges de 1 172 994,41 francs – 1,09%
– une augmentation des revenus de 1 989 478,16 francs + 4,68%

Les subventions globales du département se présentent de la manière suivante:

	Budget 1998 Fr.	*Comptes 1998* Fr.	*Comptes 1997* Fr.
Subventions	3 832 190,00	3 808 286,20	4 142 940,00

Elles sont à la fois en diminution légère par rapport au budget 1998 (– 23 903,80 francs) et en diminution notoire par rapport aux comptes 1997 (– 334 653,80 francs).

La situation, en ce qui concerne les postes occupés par le département, est la suivante:

Postes occupés 1998	*Postes existants 1998*	*Postes occupés 1997*	*Postes existants 1997*
514,0	536,5	528,7	536,5

On remarque une diminution des postes occupés de 14,7 unités pour le même nombre de postes existants en 1997 et 1998.

2. **Rapport du Contrôle financier**

2.1 *Contentieux des débiteurs du Service du domaine public*

La direction du Service du domaine public a sollicité le Service du contrôle financier afin qu'il procède à l'analyse des factures débiteurs en contentieux de la période 1989-1998. Cette mission a été acceptée à titre exceptionnel par le Contrôle financier pour aider le Service du domaine public dans la mise à jour de ses dossiers de contentieux.

Il ressort de cette analyse que les tâches du suivi de l'encaissement des factures ne sont pas clairement définies, qu'une meilleure coordination entre les chefs de section et la comptabilité du service est nécessaire, qu'un nouveau système de classement doit être élaborer afin de faciliter la consultation des dossiers de débiteurs en contentieux.

De plus, les procédures de recouvrement concernant des factures remontant à la période 1989-1995 n'ont pas été menées à leur terme; cette gestion incomplète des débiteurs contrevient à la DGA 03.0042.00.

A la fin de l'exercice 1998, les débiteurs solvables représentaient un montant important (un peu plus de 300 000 francs), ce qui nécessite l'activation ou la reprise des procédures de recouvrement.

M. Hediger explique, lors de son audition du 4 mai 1999, que les problèmes évoqués ont été causés par de longues absences dues à la maladie du personnel concerné, par le manque de matériel informatique et par le fait que l'engagement d'un comptable qualifié a trop longtemps été retardé. Il précise que des mesures ont été prises: une nouvelle application informatique va être mise en place incessamment et un comptable présentant toutes les garanties de compétence a été engagé.

(Voir document annexé sur la situation du contentieux au 31.12.1998.)

2.2 *Fonds de caisse du Service de la Protection civile*

Le Contrôle financier fait observer que le fonds de caisse global de ce service est trop élevé; le chef du Service de la protection civile précise que d'importantes liquidités sont nécessaires quotidiennement pour payer la solde des participants aux différents cours organisés, l'approvisionnement des cafétérias et régler des factures en urgence.

3. **Audition du département des sports et de la sécurité**

M. André Hediger, conseiller administratif en charge du département, et ses collaborateurs ont répondu à une quantité de questions des commissaires sur le rapport de gestion et les comptes du département; le rapporteur propose aux lecteurs et lectrices du présent rapport le résumé qui suit:

Service des sports

Stade de Genève

Ce dossier a nécessité un travail important pour étudier le concept lui-même et pour trouver le financement, indique le rapport de gestion. C'est le magistrat en personne qui s'est employé à cette tâche, les services du département n'ont pas été mis à contribution, ni financièrement, ni en temps de travail. La commission des finances avait demandé un complément de réponse écrit.

Piscine des Vernets

Le dossier concernant les malfaçons dans les travaux effectués est traité par le Service de l'entretien des bâtiments, qui a reçu du département des sports et de la sécurité le relevé du manque à gagner dont la Ville a pâti. Il semble, à ce jour, que ce sont effectivement les assurances de l'entreprise concernée qui paieront; ce dossier n'est pas encore bouclé car des problèmes de sous-traitance restent en suspens.

Le système antinoyade qui contrôle le fond du bassin fonctionne à satisfaction.

Section des ateliers

Il existe trois sections d'ateliers (menuiserie, mécanique, électricité), qui emploient une douzaine de personnes au total.

Tour de France à la voile 1998

Les recommandations du Service du contrôle financier sont appliquées depuis deux ans. La subvention figure désormais aux comptes sous l'appellation: «Course au large à la voile».

Service d'incendie et de secours

Les locaux du garage municipal vont être rendus au SIS et, conformément à une motion votée par le Conseil municipal, les véhicules qui stationnent actuellement dans la cour pourront être mis à couvert.

Le centre de formation du SIS qui se trouvait aux anciens abattoirs a été transféré sur les terrains de la SIP; une location a été payée pendant cinq mois à la SIP avant que les actes d'achat de la parcelle soient signés, ce qui a causé un léger dépassement de 21 625 francs dans les comptes (4003/316).

Pour les besoins de ce centre de formation une vaste dalle de béton a été coulée; ces travaux n'ayant pas été considérés comme un investissement, leur coût a été pris en charge par le budget de fonctionnement du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Service de la protection civile

Prêt des véhicules

En 1998, les vingt véhicules du service ont été abondamment demandés en prêt par d'autres services de la Ville ou par des associations à but non lucratif. La distance parcourue par ces 20 véhicules s'élève à 103 473 kilomètres. Des émoluments administratifs sont perçus pour la mise à disposition des véhicules: 60 francs le premier jour de prêt et 10 francs les jours suivants, ce qui génère une recette de 30 538,80 francs pour l'année écoulée.

Le Service de la protection civile ne reçoit aucune subvention fédérale pour ces véhicules et en assure la gestion du parc centralisé.

(Voir en annexe la statistique annuelle de ces mises à disposition.)

Service des agents de ville

La fusion de ce service avec le Service du domaine public a eu lieu le 1er août 1998. Du point de vue comptable, la fusion de ces services n'est effective que depuis le début de l'exercice 1999.

Il est précisé, une fois de plus, que la charge d'un peu plus de 11 millions figurant à la ligne 4005/351/cantons correspond aux frais de police. Un commis-

saire répète que cette charge ne concerne pas le département des sports et de la sécurité et que l'objectif pour la Ville de Genève est de bénéficier, comme toutes les autres communes et villes du canton, de la gratuité des frais de police, d'une part, mais aussi d'obtenir des routes cantonales en ville de Genève, d'autre part. Par mesure d'équité, c'est l'Etat qui doit prendre en charge les frais d'entretien concernant les routes. Cet avis est partagé par M. Hediger qui ajoute que des discussions sont actuellement en cours avec l'Etat de Genève sur ce sujet et qu'il conviendrait effectivement de modifier la loi.

Rappel du rapporteur:

On peut lire dans le rapport sur les comptes rendus administratif et financier de 1994 (!) ce qui suit: «Contrairement à ce qui se fait pour les autres communes, la Ville de Genève se voit facturer des frais de police par l'Etat. Pourquoi?

»Le magistrat n'a pas de réponse, mais une discussion est en cours actuellement pour trouver une solution.»

Service du domaine public

Ce service a fusionné avec le Service des agents de ville le 1er août 1998. Il n'a pas été pourvu au remplacement du chef du Service du domaine public qui a pris sa retraite. Du point de vue comptable, la fusion de ces services n'est effective que depuis le début de l'exercice 1999.

Annexes: Situation du contentieux au Service du domaine public arrêté au 31.12.1998.
Relevé 1998 de la mise à disposition des véhicules de la Protection civile.

7.5 DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur: M. Jean-Pierre Lyon.

La commission a auditionné les personnes suivantes:

– M. Michel Rossetti. conseiller administratif;
– M. Philippe Aegerter, directeur du département;
– Mme M. Borello Ménétrey, adjointe de direction;
– Mme K. Pretlot, administratrice du Service social;
– M. R. Beer, chef du SEVE;
– M. R. Donnat, chef de l'Office de l'état civil;
– M. J.-C. Chaulin, chef du Service des pompes funèbres;
– M. A. Nasel, chef du Service des écoles et institutions pour la jeunesse;
– M. P. Chauveau, adjoint de direction à la Délégation de la petite enfance.

Le président passe à la procédure habituelle: examen du rapport du Contrôle financier, examen du rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport du Contrôle financier

Pages 50 et 51, Délégation à la petite enfance, exercice 1997

Pas de question.

Page 64, commission de surveillance de la Nouvelle-Roseraie

Pas de question.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1998

Page 2.5/02

Un commissaire constate que le magistrat introduit la notion des sans-abri, ce qui ne figurait pas dans les rapports antérieurs. Y a-t-il des explications sur la situation des sans-abri, dans la mesure où le département a pris une part prépondérante à la coordination des actions en leur faveur.

M. Rossetti informe que, par «sans-abri», on entend celles et ceux qui sont en difficulté. Ils sont pris en charge par des institutions. Le département a organisé, en collaboration avec l'ensemble des partenaires sociaux publics et privés, une journée de réflexion sur l'exclusion sociale, laquelle a abouti à l'organisation concrète et efficace d'une plate-forme d'intervention de l'ensemble des per-

sonnes impliquées dans la lutte contre l'exclusion. A ce sujet, M. Rossetti rappelle que le Conseil d'Etat l'a chargé de cette mission. Les sans-abri doivent être accueillis d'urgence, étant donné qu'ils n'ont plus d'appartement, ni de chambre. Pour les loger, il y a la Coulou et l'Armée du Salut, notamment. On a mis en place une structure d'accueil et d'accompagnement.

Le rapporteur général ne peut que féliciter le magistrat et toute son équipe à ce sujet.

M. Rossetti informe que le système mis en place peut employer nos partenaires. Une ligne budgétaire est relative à cette lutte contre l'exclusion, on travaille avec tout un réseau.

Page 2.5/03

Un commissaire parle de l'ouverture, par le département, d'un site Internet nommé «Dialogue sur les droits de l'homme», dont l'ambition est d'aider au développement, à Genève, d'une culture des droits de l'homme. Comment cela fonctionne-t-il?

C'est une partie intégrante de l'AGI, précise M. Rossetti. M. Rossetti ajoute qu'il a déposé devant le Conseil administratif une demande de disparition de celle-ci. Cela est également impliqué dans l'élaboration de l'Engagement de Barcelone, qui recommande, à la veille du 3e millénaire, le développement d'une «culture des droits de l'homme».

Le rapporteur fait part de la proposition N° 315 du Conseil administratif et demande un peu plus de précision sur l'aménagement du parc de l'Ancien-Palais.

M. Beer précise que ce projet est celui du département de Mme Burnand. Les travaux ont commencé avec certains aménagements. Maintenant, il subsiste uniquement un problème pour la mise en place des jeux pour enfants.

M. Nasel ajoute que cette question est en train de se régler, à la satisfaction de la population du quartier.

Page 2.5/05

Sur les 21 propositions du Conseil administratif, un commissaire en constate 2 simples et d'autres ont trait à des travaux. Cette page ne nous donne pas le sentiment d'une politique sociale très visible.

L'année 1998, pas plus que celles de 1996 et 1997, n'ont pas été des années sabbatiques, informe M. Rossetti, qui souhaite que son successeur au département ait le même élan.

Un commissaire n'a pas trouvé référence à l'activité du Conseil administratif concernant l'Hospice général. Il aurait aimé que le magistrat fasse un petit rapport sur ce sujet.

M. Aegerter, délégué pour représenter le Conseil administratif à l'Hospice général, s'est beaucoup investi dans la question de l'aide à domicile, précise M. Rossetti qui apportera des précisions par écrit et qui suivent.

Le directeur du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, M. Philippe Aegerter, est membre du conseil d'administration de l'Hospice général depuis le 1er mars 1998. Il est également membre de la commission des finances ainsi que de la commission sociale de l'Hospice général. Il a participé à toutes les séances de ces trois instances.

Etant donné que M. P. Aegerter est également du Comité de direction d'aide à domicile (CDAD), et qu'il est chef ad intérim du Service social de la Ville de Genève, sa contribution au sein du conseil d'administration de l'Hospice général est particulièrement appréciée.

En annexe à ces lignes, vous trouverez le rapport d'activité de l'année 1998 de l'Hospice général pour les membres de la commission.

Page 2.5/06 - Institution d'aide au développement

Association ALBORADA - projet au Chili de 34 632 francs.

M. Rossetti rappelle que, en ce qui concerne la coopération, il y a, d'une part, la Fédération genevoise de coopération (FGC), qui reçoit le montant le plus important, et, d'autre part, il y a une enveloppe. La Fédération genevoise est composée d'une quarantaine d'associations qui ont accepté une certaine discipline et les projets qu'elle peut apporter sont examinés par la question technique. La Ville n'a rien à dire sur ces projets. Elle reçoit des propositions émanant de diverses associations, en principe on les accepte sur les 950 000 francs mais il arrive qu'il refuse. Il préfère que cet argent soit utilisé pour la concrétisation d'un projet déterminé. En résumé, on n'a rien à dire sur les propositions qui nous sont faites. L'Etat fait la même chose: il donne la totalité de son aide coopérative à la FGC.

Page 2.5/07 - Fondation de Jérusalem

En réponse à une commissaire, M. Rossetti précise que c'est une fondation qui regroupe des juifs, des Arabes et des chrétiens. Elle est notre partenaire dans le cadre du «Jardin de la paix» à Jérusalem. C'est un projet qui chemine bien et il n'est pas exclu qu'une association se mette bientôt en piste pour procurer quelque chose, si le jardin veut ouvrir une troisième classe. On a inauguré le jardin

d'enfants en 1996 et, chaque année, dans les comptes rendus, il y a eu des systèmes qui émergent pour l'exploitation de ce jardin à Jérusalem. Il y a eu aussi le concert de gala au Conservatoire et une conférence de Jacques Attali que l'on a organisés; tout cela, ce sont des fonds supplémentaires portés au projet.

Un commissaire est quand même étonné que l'on donne près de 12 000 francs aux Conservatoire et Jardin botaniques pour un projet d'ethnobotanique appliquée divulgation au Paraguay.

M. Rossetti informe que, quand ses collègues du Conseil administratif lui soumettent de bons projets, il les appuie toujours. Ici, c'est un projet qui consiste à faire l'inventaire de plantes médicinales au Paraguay.

Page 2.5/08 - Divers

Un commissaire aurait voulu une explication sur les deux premières aides octroyées.

C'est une aide versée par la Confédération de 10 000 francs, précise M. Rossetti; elle a permis d'organiser une des conférences sur les droits de l'homme.

Aide aux communes suisses

Un commissaire fait part de l'aide de 8000 francs. Il se demande si la commune de Gruyères est celle qui est le plus dans le besoin.

M. Rossetti trouve que c'est une bonne question. On ne va pas faire autre chose que de solliciter une instance à Zurich pour nous présenter un certain nombre de projets. Ceux présentés ne valaient pas la peine, mais on a retenu celui-ci. Comme exemple, on vient d'être sollicité d'une commune du Valais victime d'une avalanche, il le proposera à son successeur.

Page 2.5/11 - Animation socioculturelles

Un commissaire constate que l'on a augmenté le nombre de journées alors que l'on a une forte baisse de participants.

M. Rossetti répondra par écrit au sujet de la diminution.

Ces déplacements ne sont pas gratuits, les gens paient des prix réduits, ce qui leur permet de voyager et d'être accompagnés.

Un membre voudrait avoir quelques commentaires sur l'antenne emploi. Comment la Ville doit-elle intervenir sur ce problème?

Il s'est trouvé que l'antenne emploi a été transmise dans le département des affaires sociales, informe M. Rossetti. Finalement il a été décidé d'articuler cela de manière différente. Il y a un spécialiste qui est à la disposition des centres pour donner les informations.

Page 2.5/10 - Structure d'accueil et d'encadrement.

Un commissaire demande si la collaboration fonctionne bien.

Durant ces dernières années, M. Rossetti a toujours affirmé que la Ville ne pouvait pas devenir une simple concierge. Il y a actuellement des discussions au sein de l'Hospice général, qui a quand même un caractère un peu impérialiste. Quant aux immeubles avec encadrement infirmier, il y a des interventions qui ont été faites. On peut prendre un certain nombre de mesures pour améliorer la situation. Au départ, les gens acceptent que l'on puisse ouvrir leurs appartements, c'est un personnel à disposition, pour autant qu'on le veuille bien. Le système de nos immeubles, c'est un mélange de personnes dont celles qui sont fragilisées. La commission sociale a décidé d'aller sur place. Elle considère que l'on peut éliminer les défauts tout en gardant les avantages.

Page 2.5/11 - Voyages

Un commissaire voudrait savoir si la participation de la Ville couvre la totalité des frais et si la totalité des demandes est satisfaisante ou si la Ville doit faire des choix.

Le service de la Ville propose quelque chose, dit M. Rossetti, il arrive que certains voyages ne sont pas complets et que d'autres remportent un grand succès. La Ville ne peut pas satisfaire toutes les demandes. Les demandes sont acceptées par ordre d'arrivée.

Concernant les prix, Mme Pretlot précise que les participants en paient la moitié. Il y a beaucoup de personnes qui n'arrivent pas à se déplacer ou qui sont handicapées. Il y a toujours des demandes qui sont le plus souvent satisfaites.

Page 2.5/14

Par rapport aux centres de loisirs, que devient la saga de la Maison du Bout-du-Monde, demande un commissaire.

M. Rossetti précise que toutes les procédures ont abouti à des déboutements de la maison. Concernant son évacuation, il y a un recours au Tribunal fédéral dont on attend le jugement.

Page 2.5/16 - Création d'espaces verts

En ce qui concerne la liste des parcs, y a-t-il une évaluation de la quantité du personnel nécessaire suivant certains types de ceux-ci, demande un commissaire.

Peut-on avoir par écrit une indication des espaces verts de la Ville avec ses compléments?

C'est intéressant d'avoir une idée de ce que coûte un espace vert, pense M. Rossetti. Il apportera des compléments par écrit. Quant au personnel, il est resté stable depuis dix ans. M. Beer a dû modifier son organisation pour permettre finalement l'entretien de ces espaces verts.

M. Beer trouve cette question extrêmement embarrassante et il est très difficile d'y répondre, on ne peut pas comparer l'ensemble des parcs.

Page 2.5/17 - Etude en cours.

Sur quoi a touché la station de pompage de l'eau du lac? demande un commissaire.

M. Beer répond que, pour que ce projet soit viable, on a essayé de l'étendre en bordure de la rive droite du lac. Maintenant, on s'aperçoit que, malgré le prix de l'eau, il faudra 1,5 million pour installer les 2 stations de pompage. Après cinq ans, ce crédit est amorti et il n'y a plus d'eau facturée par les SI. Car ces derniers sont obligés d'assurer l'alimentation en eau de la ville et aussi des parcs, et cela leur a posé un problème. Il y a bon espoir que ce crédit sera présenté au Conseil municipal.

Un commissaire rappelle que, du point de vue scientifique, M. Choffat leur a dit qu'il ne pouvait laver les rues par rapport aux moules zébrées existantes.

M. Beer informe qu'une méthode est d'envoyer de l'eau chaude. Au niveau du Service de l'énergie de la Ville, il y a de fortes réticences. Au Service des eaux des SI, cela leur demande beaucoup d'entretien pour que les moules zébrées ne se développent pas. Par rapport aux études en cours, ce n'est pas là qu'il y a un grand problème.

Arbres et arbustes

Une question: on annonce un abattage de 290 arbres?

La réduction du crédit extraordinaire ne permettait pas de régler la question, informe M. Rossetti. On a cherché à savoir si c'était possible d'appliquer cela ou

de remplacer certains arbres. Dans le cadre du grand projet présenté, on a envisagé, à la commission sociale, de déplacer tout ce qui est fabriqué en ville de Genève. Il appartient au prochain magistrat de finaliser tout cela.

Page 2.5/19 - Conclusion

En fonction de ces conclusions, le Conseil administratif actuel en tiendra-t-il compte ou bien cet ensemble sera-t-il présenté par les prochains magistrats? demande un commissaire.

Il est clair que ce n'est pas au moment où je vais quitter ma fonction que je vais proposer des systèmes qui seraient excessifs par rapport à notre capacité, annonce M. Rossetti. Il a toujours accepté des dépassements pour tenir compte de cette situation particulière du SEVE.

Service de l'état civil

Un commissaire aurait voulu savoir si le 8% des naissances des Genevois correspondaient à peu près au pourcentage des Genevois en ville, et si les Genevois sont si âgés que cela.

M. Donnat informe que les Genevois vont plutôt à la Clinique des Grangettes ou à l'Hôpital de la Tour, à Meyrin, qu'à la Maternité, mais certains, pour des raisons financières, ne peuvent pas le faire.

Page 2.5/26

Télégenève SA a présenté les prochains progrès, mais a oublié de dire combien cela coûterait.

Cela va coûter plusieurs millions de francs, pense M. Rossetti. La présentation du projet aura lieu le 8 juin et le Conseil administratif informera le Conseil municipal.

Comptes 1998

Un membre a une remarque à formuler sur les postes 318.

Il a constaté qu'ils étaient simplement meilleurs qu'au budget.

M. Rossetti croit qu'il faut admettre qu'aujourd'hui, et toutes ces dernières années, on n'a joué que sur la diminution des charges et qu'on est arrivé au seuil incompressible. Il faut l'admettre, vous devez permettre au magistrat et au service de bien travailler, mais il ne faut pas les pénaliser.

Rubrique 500301 - poste 305

Diminution des charges, constate un commissaire.

Il y a une masse salariale, et les charges sociales sont ensuite calculées, informe M. Nasel. Une réponse complémentaire parviendra.

Concernant cette réponse, voici les précisions: lors de la préparation du budget, un taux de 2,67% pour la couverture du risque accident a été estimé, comme pour l'ensemble des services. Toutefois, aux comptes 1998 figurent les montants qui ont été effectivement dépensés et qui sont inférieurs à l'estimation précitée.

De plus, une participation à la couverture de l'assurance maladie pour les patrouilleuses scolaires de 15 francs par mois a été budgétée, mais n'a pas été versée.

Page 2.5/42 - rubrique 500700 - poste 318

Mme Pretlot précise à un commissaire qu'il s'agit des frais de mandats postaux mensuels destinés à 5000 bénéficiaires et que ces dépenses ont été imputées jusqu'à présent à un compte global de la Comptabilité générale. Sur chaque mandat, on doit payer 5 francs. Il était préférable de payer pour avoir une vérification de la présence des bénéficiaires sur le territoire de la ville.

Quand on parle de mandats postaux, la Ville assume totalement les frais, constate un commissaire, ce qui est plus favorable pour la personne qui reçoit l'argent.

Page 2.4/45 - rubrique 500700 - poste 469

Une réponse sera donnée par écrit et voici la réponse: «Fondation Trajectoire».

En date du 6 novembre 1996, le Conseil administratif a accordé un prêt de 200 000 francs à la blanchisserie Trajets, cela dans le but de permettre à cette structure de fonctionner de façon autonome suite à la restructuration de Trajets.

Le montant susmentionné a été transféré, en date du 5 janvier 1998, sur le compte de chèque postal N° 17-588512-5 de la Fondation Trajectoire.

En date du 24 juin 1998, le Conseil administratif a décidé de renoncer au remboursement de ce prêt. Voici pour information, une série de compléments aux comptes 1998 du département.

Rubrique 31804. 500700 - Frais de comptes de chèques postaux

Jusqu'au 31 décembre 1997, les frais des mandats postaux payés aux 5000 bénéficiaires, via la bande SOG, ont été imputés au compte 31804.0009000. Ce compte est géré par la Direction des systèmes d'information et la Comptabilité générale.

Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)

Comme le précise le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1998, le SEVE est chargé de l'entretien d'environ 570 emplacements différents: parcs, parcelles, alignements d'arbres, surfaces diverses, etc. Vu la diversité de nos activités et la parcellisation importante des surfaces à entretenir, il est difficile d'évaluer la charge du personnel par type d'espace.

Cependant, nous sommes en mesure d'apporter les précisions suivantes.

D'une part, le Service des espaces verts et de l'environnement dispose d'équipes permanentes pour l'entretien des parcs ou quartiers, à savoir: Ariana, Varembé, Barton, William-Rappard, Monument Brunswick et Jardin des Alpes, Cropettes, Montbrillant, Mon-Repos, Moynier, La Perle du Lac, quai Wilson, Trembley, Beaulieu, Franchises, Geisendorf, Saint-Jean, Seujet, Soubeyran, Warens, Eaux-Vives, Jardin Anglais, La Grange, Roseraie, Bertrand, Malagnou, Le Corbusier, quai Gustave-Ador, Bastions, Saint-Antoine et Minoteries.

De plus, le SEVE se charge également de l'entretien horticole des cimetières du Petit-Saconnex, de Châtelaine, de Plainpalais et de Saint-Georges, y compris le Columbarium. Une équipe permanente est également chargée de gérer le parc aux animaux du bois de la Bâtie. Le SEVE dispose par ailleurs de 3 équipes affectées aux établissements horticoles de Beaulieu, de la Grange, et des Bornaches, à Perly.

D'autre part, un nombre important d'activités spécifiques sont confiées à diverses équipes volantes (de 2 à 4 personnes), à savoir:

L'équipe d'élagage, 4 équipes d'entretien, les équipes 1 et 2 (grandes équipes), les fleuristes, une équipe de plantation d'arbres (en hiver), l'équipe de traitement, le décorateur, une équipe de tonte, ainsi que l'équipe travaux. Sur le plan logistique, le SEVE dispose d'une équipe de chauffeurs, d'un magasin, etc.

L'ensemble de ces équipes est répartie en 4 secteurs sur le territoire de la Ville de Genève. Comme le montre les précédentes explications, la typologie des activités des collaborateurs du SEVE est fort variée.

Par ailleurs, il faut rappeler que des mesures importantes de rationalisation interne ont été décidées au cours de ces dernières années. En effet, la réduction de

l'horaire de travail ainsi que le non-paiement des heures supplémentaires (à restituer en temps) représentent un manque à gagner global correspondant à environ 9,5 postes de travail.

La réduction d'horaire décidée il y a une dizaine d'années (passage de 42 à 40 heures de travail) a également représenté une diminution des forces effectives d'environ 9 postes de travail. Cumulées, ces diverses mesures représentent une diminution d'environ 18 postes de travail au SEVE ou 10% des ressources humaines effectivement disponibles.

Tout en faisant face à de nouvelles prestations qui s'accumulent au fil des ans, le SEVE rationalise continuellement son organisation. A l'heure actuelle, l'activité du service ne peut être assuré que par l'apport supplémentaire d'une vingtaine de personnes de l'Action chômage. Cette situation préoccupe grandement la direction du service.

Pages jaunes: 5/21, 22, 23 et 24

Pas de question.

Pages vertes

Pas de question.

Page beige 5/84

Pas de question.

Conclusion

M. Rossetti signale à la commission des finances, par anticipation, que la semaine prochaine il fera une communication au Conseil municipal concernant la petite enfance. Il diffusera un rapport à chaque conseiller pour donner son opinion personnelle sur sa proposition de créer une fondation de droit public.

Au nom de la commission des finances, nous remercions M. Michel Rossetti et tous ses collaborateurs pour leurs engagements très précis au service de la Ville de Genève.

8. **Discussion de la commission**

En raison de l'agenda très serré de cette année, la commission a eu très peu de temps pour sa discussion.

Voici les principaux éléments.

Particuliers:

– la buanderie de la Ville, transférée en 1996 à l'association Trajets, a été en quelque sorte privatisée. En principe, la municipalité ne devait plus être engagée financièrement. Or il n'en pas été ainsi, en raison des difficultés de Trajets et de la nécessité d'une nouvelle solution pour cette buanderie. Et l'on constate aux comptes 1998 (p. 5/23) un supplément de dépense de 200 000 francs. Le temps a manqué au rapporteur pour chercher l'historique de cette situation;
– il a aussi été constaté qu'un fonctionnaire transféré à l'Etat avait été payé durant dix mois, en 1998, par la Ville.

Généraux:

Signe d'une fin de législature, la commission, forte des enseignements de quatre années d'activité, a médité et philosophé sur son rôle, ses méthodes et son efficacité.

Partant du constat qu'elle n'avait, de toute façon, jamais le temps de faire tout ce qu'elle voulait, tant pour les comptes que pour le budget, la commission a formulé plusieurs propositions, à étudier par la nouvelle commission:

– prendre plus de temps pour étudier les comptes avec le Contrôle financier;
– entendre deux fois les magistrats, car une seule séance ne suffit pas;
– procéder à des choix, de façon à analyser en profondeur, par exemple, un service par département, ou un département;
– la solution du renvoi des comptes aux commissions spécialisées a été abordée (comme pour le budget). Les avis étaient partagés;
– recourir à des expertises extérieures;
– tendre à étudier les comptes par rapport non pas aux chiffres mais à l'action politique, aux objectifs.

Commentaire du rapporteur:

– cette question méthodologique est à traiter par la commission dès la rentrée de septembre;
– le moment est venu d'adresser un salut amical, reconnaissant et des remerciements – sincères – aux quatre commissaires qui ne se sont pas représentés aux élections, Mme et MM. Anne-Marie Bisetti et Hubert Launay (AdG unie), Gilbert Mouron (R), Antonio Soragni (Ve). Si (je dis bien «si») l'on devait ne

pas s'en être aperçu lors de la vie courante de la commission, il est rapidement évident que leur non-participation aux travaux de la commission met en évidence que chacune et chacun apporte un regard inédit, une contribution spécifique, un brin de raison que les autres n'avaient pas, une idée originale, un rappel tiré de l'expérience, à un moment ou à un autre, «un certain» toutefois étant plus bavard que d'autres…

9. **Position des partis et votes**

9.1 *Position des partis*

Alliance de gauche

Pas de prise de parole en commission, les positions seront exprimées en séance plénière.

Parti démocrate-chrétien

Le résultat final est conforme à l'objectif que le parti aurait voulu que le Conseil municipal fixe au Conseil administratif: un déficit ne dépassant pas 2% des charges. Mais ce constat, en soit positif, est le fruit d'une amélioration de recettes inespérée, due à une reprise des affaires, alors même que le Conseil administratif n'a pas, au contraire, freiné les dépenses. Par ailleurs, le manque de transparence du gouvernement est évident. Conclusion: le PDC n'approuvera pas les comptes.

Parti libéral

Constate que les résultats finals sont bons. Néanmoins, cela n'est pas dû à un effort de diminution des dépenses de la part du Conseil administratif, mais à une augmentation des recettes, liée à une meilleure santé de l'économie. En conclusion, les libéraux approuveront les comptes.

Parti radical

Il n'approuvera pas les comptes, en raison principalement du manque de transparence de la part du Conseil administratif.

Parti socialiste

Il approuvera les comptes, tout en faisant des remarques en séance plénière, notamment au sujet du manque de transparence du côté du Conseil administratif. Par ailleurs, il faut relever le manque de moyens d'investigation de la commission.

Les Verts

Ils sont satisfaits des résultats, mais relèvent à leur tour le manque de transparence de la part du Conseil administratif, ou encore le fait que le Conseil administratif passe outre aux recommandations ou demandes du Conseil municipal. Etant donné que, en définitive, les comptes sont conformes, ils les approuveront.

9.2 *Votes* (12 membres présents)

Arrêté 1: adopté par 8 oui (1 AdG, 2 L, 3 S et 2 Ve), 3 non (1 DC et 2 R) et 1 abstention (AdG).

Arrêté 2:

– Article 1: adopté par 8 oui (1 AdG, 2 L, 3 S et 2 Ve), 3 non (1 DC et 2 R) et 1 abstention (AdG).
– Article 2: adopté par 10 oui (2 AdG, 1 DC, 2 L, 3 S et 2 Ve), 2 non (R).
– Article 3: adopté par 10 oui (2 AdG, 1 DC, 2 L, 3 S et 2 Ve), 2 non (R).
– Article 4: adopté par 8 oui (1 AdG, 2 L, 3 S et 2 Ve), 3 non (1 DC et 2 R) et 1 abstention (AdG).
– Article 5: adopté par 8 oui (1 AdG, 2 L, 3 S et 2 Ve), 3 non (1 DC et 2 R) et 1 abstention (AdG).

10. **Commentaires finals du rapporteur général**

Quelques commentaires seulement!

– *Terminer l'examen des comptes et voter avant l'été est incontestablement une bonne chose, surtout dans l'optique de libérer les esprits pour l'étude – toujours laborieuse – du budget;*
– *L'année 1998 s'est terminée, certes, sur des résultats bien plus positifs que prévus. Mais la cause en a été l'amélioration des recettes due à une certaine reprise de l'activité économique et non pas à la volonté du Conseil administratif de faire des économies;*
– *A propos de recettes, un commentaire impertinent du rapporteur: ainsi que le relève le Conseil administratif, les bons résultats sont liés, pour une part majeure, à «l'excellente année boursière» que fut 1998. Ce n'est pas une surprise. Mais l'on n'oubliera pas que le «jeu» de la Bourse produit simultanément des gagnants et des perdants. Ces derniers peuvent être autres que des financiers, par exemple des travailleurs qui sont licenciés ou une partie de la population sans espoir de travail rémunéré. Et cela concerne tant notre pays qu'un autre en Europe, en Amérique du Nord ou toute autre partie du monde;*

– *L'annonce de recettes meilleures a déjà faire luire la prunelle de plus d'un conseiller municipal: enfin la manne est de retour, nous allons pouvoir reprendre notre activité préférée, la distribution. Ce serait si bon! Mais le monde a changé et si nous voulons simplement maintenir l'ensemble de nos institutions et rénover le patrimoine, il convient d'attendre plutôt deux ou trois ans avant de pouvoir vérifier si la bonne nouvelle se confirme. A suivre l'actualité politique et économique du monde, il conviendrait de ne pas parier trop sur cette «reprise», en tout cas pour Genève. Si jamais je pouvais me tromper …*
– *Pour conclure, il me paraît que – selon mon expérience, mais aussi celles de plusieurs collègues – si le Conseil municipal entend se concentrer sur l'évaluation et le contrôle du travail politique et administratif du Conseil administratif, il lui serait nécessaire de s'appuyer sur une «cour des comptes», seul organe pouvant disposer à la fois des compétences techniques, du temps et de l'indépendance permettant un véritable travail de fond.*

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50 433 734,85 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés au chapitre III du rapport de gestion des comptes budgétaires et financiers;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour l'exercice 1998 est approuvé:

– pour les revenus, sous déduction des imputations internes de 75 929 688,54 francs, soit	Fr. 724 500 283,01
– pour les charges, sous déduction des imputations internes de 75 929 688,54 francs, soit	Fr. 739 061 702,03
faisant apparaître un excédent de charges sur les revenus de	Fr. 14 561 419,02

Art. 2. – Compte d'investissements

Les dépenses du compte d'investissements sont de 104 644 537,90 francs et les recettes, subventions comprises, de 6 998 103,00 francs.

Les investissements nets s'élèvent à 97 646 434,90 francs.

Art. 3. – Financement des investissements

Les investissements nets de 97 646 434,90 francs sont autofinancés à raison de:

Fr. 60 255 323,82	par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement
Fr. 14 561 419,02	moins l'excédent de charges du compte de fonctionnement
Fr. 45 693 904,80	au total

Le solde non couvert, au montant de 51 952 530,10 francs, a été financé par le recours à des capitaux extérieurs.

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 14 561 419,02 francs, montant égal à l'excédent de charges du compte de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan de la Ville de Genève au 31 décembre 1998, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 230 554 011,57 francs, est également approuvé.